



# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Direction de la prévention et de la valorisation des déchets

PLPDMA  
2026-2031

# LE SOMMAIRE

## PLPDMA 2026-2031



### LE CONTEXTE

- 1 Définition : qu'est-ce qu'un PLPDMA ? ..... P. 3
- 2 Le périmètre de la prévention et de la gestion des déchets ..... P. 3
- 3 Le cadre réglementaire ..... P. 4

### LE DIAGNOSTIC

- 1 Présentation générale de l'Agglomération du Bocage Bressuirais ..... P. 7
- 2 Les données socio-économiques ..... P. 8
  - Le territoire
  - Les ménages
  - Les non-ménages
- 3 Les cibles de la prévention ..... P. 11
- 4 Les acteurs et partenaires de la prévention identifiés sur le territoire ..... P. 11
- 5 Le service à l'usager réalisé
  - L'organisation du service public de gestion des déchets
- 6 L'évolution de la production de déchets ..... P. 15
  - Synoptique 2024
  - L'Agglomération du Bocage Bressuirais par rapport à d'autres territoires

### LE BILAN DU PLPDMA 2019-2024

- 1 Rappel des objectifs et du plan de mise en œuvre ..... P. 17
  - Rappel des objectifs chiffrés
  - Le plan d'actions retenu
- 2 Bilan de la mise en œuvre ..... P. 18
  - Les événements marquants
  - Le bilan des actions
  - Les moyens mobilisés
  - L'atteinte des objectifs
- 3 Conclusion et perspectives ..... P. 23

### LES PROJECTIONS DU PLPDMA 2026-2031

- 1 Analyse AFOM ..... P. 24
- 2 Les objectifs de l'Agglomération du Bocage Bressuirais ..... P. 25
- 3 Les moyens mobilisés ..... P. 26
- 4 Les impacts environnementaux ..... P. 26

### LA GOUVERNANCE

- 1 Les instances de l'élaboration et du suivi du PLPDMA ..... P. 5
- 2 La constitution de la CCES ..... P. 6
- 3 La consultation du public ..... P. 6

### LE PLAN D'ACTIONS

- 1 Les concertations ..... P. 27
- 2 Les fiches actions ..... P. 28

# LE CONTEXTE

## 1 Définition : qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, réglementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015. Ce dernier stipule que les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Juridiquement, l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit la prévention comme étant : « **toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet**, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits ».

**La prévention des déchets est à dissocier du tri, de la collecte, du recyclage et de la valorisation** puisqu'elle intervient en amont de toutes ces opérations.

### PRÉVENTION DES DÉCHETS

Extraction  
Fabrication

Transport  
Distribution

Achat  
Réparation

Réutilisation  
Réemploi

Réduction à la source  
Éco-conception

Consom'action  
Choix de consommation

Détournement  
2<sup>e</sup> vie

### GESTION DES DÉCHETS

Tri  
Collecte

Recyclage

Traitement  
Valorisation



**Le tri (ou les collectes séparatives) ce n'est PAS de la prévention !**

### LA PRÉVENTION C'EST :

Toutes les actions qui permettent de réduire :

- 1 les quantités de déchets collectés par le service déchets
- 2 la nocivité des déchets collectés (= supprimer les produits dangereux ou les remplacer par des équivalents inoffensifs pour la santé et l'environnement)

## 2 Le périmètre de la prévention et de la gestion des déchets

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA), c'est-à-dire tous les déchets collectés par le service public.

Ce plan se veut collaboratif et fédérateur. Il s'agit d'accompagner les habitants et les professionnels dans des changements de pratiques et d'encourager les acteurs locaux dans leur démarche de prévention de leurs déchets.

### DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



#### Ordures Ménagères

Déchets résiduels qui ne peuvent pas être orientés vers les recyclables ou les déchetteries

#### Collectes sélectives

Déchets recyclables (emballages, papiers et verre) et compostables (déchets alimentaires)

#### Déchetteries

Encombrants, déchets végétaux, gravats, ferraille, etc.

#### Déchets assimilés

Déchets des artisans, commerçants, petites entreprises, etc.

#### Déchets des collectivités

Déchets des espaces verts, des espaces publics, de la voirie, des marchés, etc.

# LE CONTEXTE



## 3 Le cadre réglementaire

La réglementation française définit 3 niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

**À L'ÉCHELLE NATIONALE**, la prévention des déchets est encadrée par plusieurs lois successives. La dernière en vigueur est la Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) de 2020 qui, entre autres, actualise certains objectifs de la LTECV (Loi de transition énergétique pour la croissance verte), toujours dans la perspective de passer d'une politique de gestion des déchets à une politique de gestion des ressources :

- **Baisse de 15% de la production de DMA d'ici 2030** par rapport à 2010 ;
- La quantité de DMA admis en installation de stockage **doit être inférieure à 10% de la totalité des DMA produits en 2035** ;
- Développement du tri à la source des déchets organiques généralisé avant 2024.
- Orientation vers les **filières de valorisation matière et organique de 65%** en masse des déchets non dangereux non inertes en **2025**.

**À L'ÉCHELLE RÉGIONALE**, la région Nouvelle-Aquitaine a adopté son PRPGD en 2019. Ce plan concerne tous les types de déchets (dangereux et non dangereux) produits dans la région par les ménages, les activités économiques, les collectivités et les administrations. Il cible les problématiques prioritaires suivantes :

- Donner la priorité à la prévention des déchets ;
- Développer la valorisation matière des déchets ;
- Améliorer la gestion des déchets du littoral ;
- Améliorer la gestion des déchets dangereux ;
- Préférer la valorisation énergétique à l'élimination ;
- Améliorer la lutte contre les pratiques et les installations illégales ;
- Améliorer la connaissance des gisements, flux et pratiques via un meilleur suivi et une traçabilité renforcée des déchets.

Il a été intégré la même année au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Le volet déchet du SRADDET donne la priorité à la prévention des déchets et retranscrit les principaux objectifs nationaux chiffrés en matière de déchets ménagers et assimilés à savoir :

### OBJECTIFS réglementaires (PRPGD Nouvelle-Aquitaine / Loi AGEC)

Réduction du <b>ratio de DMA</b> par rapport à 2010	<b>-14%</b>
Diminution des <b>déchets inertes du BTP</b> depuis 2015	<b>-10%</b>
Stabilisation du tonnage de <b>déchets dangereux</b> par rapport à 2015	<b>+0%</b>
Amélioration du niveau de <b>valorisation matière et organique</b>	<b>70%</b>

## 3 NIVEAUX DE MISE EN ŒUVRE



### NIVEAU NATIONAL

#### PNPD

Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027



### NIVEAU RÉGIONAL

#### PRPGD

Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets  
qui couvre l'ensemble des déchets  
ainsi que leur gestion



### NIVEAU LOCAL

#### PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets  
Ménagers et Assimilés qui se doit obligatoire et  
compatible avec les deux plans ci-dessus

# LA GOUVERNANCE

Dans le cadre de la révision du PLPDMA, différentes phases doivent être respectées, notamment :

- Constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
- Avis de la CCES sur le projet de programme
- Consultation et recueil des avis du grand public sur le projet de PLPDMA
- Avis de la CCES sur la synthèse de la consultation du public (si nécessaire)
- Transmission du PLPDMA au préfet et à l'ADEME et publication.

Ces avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.



## 1 Les instances de l'élaboration et du suivi du PLPDMA

L'élaboration d'un PLPDMA implique de nombreux acteurs de tous types et nécessite une gouvernance claire. En règle générale, trois instances participent à l'élaboration et au suivi du programme.

### Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

#### Obligation réglementaire

Obligatoire pour mettre en œuvre un PLPDMA, elle est composée d'élus, d'acteurs locaux et d'institutions publiques de manière à être représentative du territoire.

Elle aide à la construction du PLPDMA et donne son avis puis sur les bilans annuels présentés une fois le programme lancé.

### Conseil Communautaire

#### Obligation réglementaire

C'est l'organe décisionnaire. Il valide le PLPDMA par délibération une fois élaboré.

### Équipe projet

L'élaboration et l'animation du PLPDMA est assurée par l'équipe projet de la direction de la prévention et de la valorisation des déchets, elle est composée de :

- Vice-président en charge de la prévention et valorisation des déchets ;
- Directeur Général Adjoint du Pôle Aménagement, Environnement, Ingénierie Territoriale ;
- Directrice de la direction de la prévention et de la valorisation des déchets ;
- Responsable du service Prévention – administration – relation usagers ;
- Coordinatrice du Plan Local de Prévention des déchets.

La Commission d'Elaboration et de Suivi s'est réunie le 29 janvier 2026, afin de voter le projet final. Il a été approuvé au Conseil Communautaire le 3 mars 2026.

# LA GOUVERNANCE

## 2 La constitution de la CCES

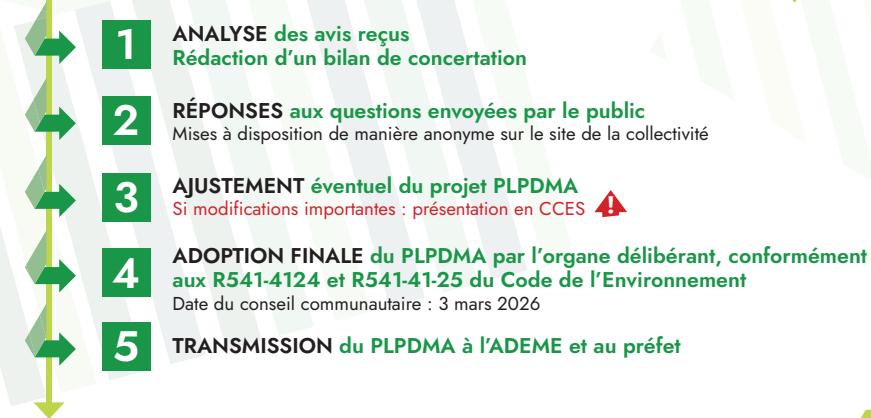
### COMPOSITION DE LA CCES

Les élus locaux	Les institutions	Les communes et services	Le monde associatif*
<b>Vice-président</b> Prévention et valorisation des déchets  <b>Vice-président</b> Assainissement et milieux aquatiques  <b>3 élus</b> de l'Agglomération du Bocage Bressuirais	ADEME Nouvelle-Aquitaine Région Nouvelle Aquitaine Chambre des Métiers et de l'Artisanat Chambre de Commerce et d'Industrie Chambre d'Agriculture DREAL - Deux-Sèvres Habitat Réseau compost citoyen Nouvelle-Aquitaine	DGA environnement Directeur.trice de la prévention et valorisation des déchets Responsable Adm. & prévention Chargée agriculture Chargé PCAET / COT Médiateur Bressuire CSC Nueil-Les-Aubiers CSC Bressuire CSC Mauléon - CSC Cerizay Services tech. Argentonay Services tech. Nueil-les-Aubiers Services tech. Moncontour-sur-Sèvre Services tech. Cerizay Services tech. Mauléon	Bocage Pays Branché La Buissonnante Sèvre Environnement Chantier Peupins Les Ateliers du Bocage ESIAM Emmaüs Peupins Mauléon Accro'Bât La Colporteuse Recto Verso La Croix-Rouge Bressuire Le Secours populaire Clean Forest Les Restos du Cœur CPIE Sèvre et Bocage
<p>Le décret du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés impose la constitution d'une <b>Commission Consultative Et de Suivi (CCES) par la collectivité</b>, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat sans pour autant en imposer une composition type.</p> <p>Une fois le PLPDMA élaboré, la CCES suit annuellement son avancée par une présentation du bilan. <b>Tous les 6 ans, cette commission évalue les résultats du PLPDMA</b> au regard des objectifs initiaux et décide de sa révision partielle ou totale.</p> <p>* Les acteurs du monde associatif peuvent être susceptibles d'évoluer sur la durée du PLPDMA.</p>			

## 3 La consultation du public

Conformément à l'article **L.541-15-1 du Code de l'environnement**, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) doit être élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et faire l'objet d'une **consultation du public**, avant son adoption définitive.

Cette étape vise à garantir la transparence de la démarche et à associer les citoyens, associations, acteurs économiques et institutionnels à la définition des actions de prévention des déchets. Le projet de PLPDMA est ainsi **mis à disposition du public pendant une durée minimale de 21 jours**, selon les modalités prévues par le Code de l'environnement (mise à disposition en ligne et/ou en mairie, recueil des observations par voie électronique ou écrite). À l'issue de cette période :



# LE DIAGNOSTIC



## 1 Présentation générale de l'Agglomération du Bocage Bressuirais

Le territoire l'Agglomération du Bocage Bressuirais se situe au Nord-ouest de la Région Nouvelle-Aquitaine et du département des Deux-Sèvres (79), au carrefour de la Vendée, de la Loire-Atlantique et du Maine et Loire. Le territoire compte 74 122 habitants (INSEE 2024) répartis sur 33 communes et s'étend sur 1 300 km<sup>2</sup>.



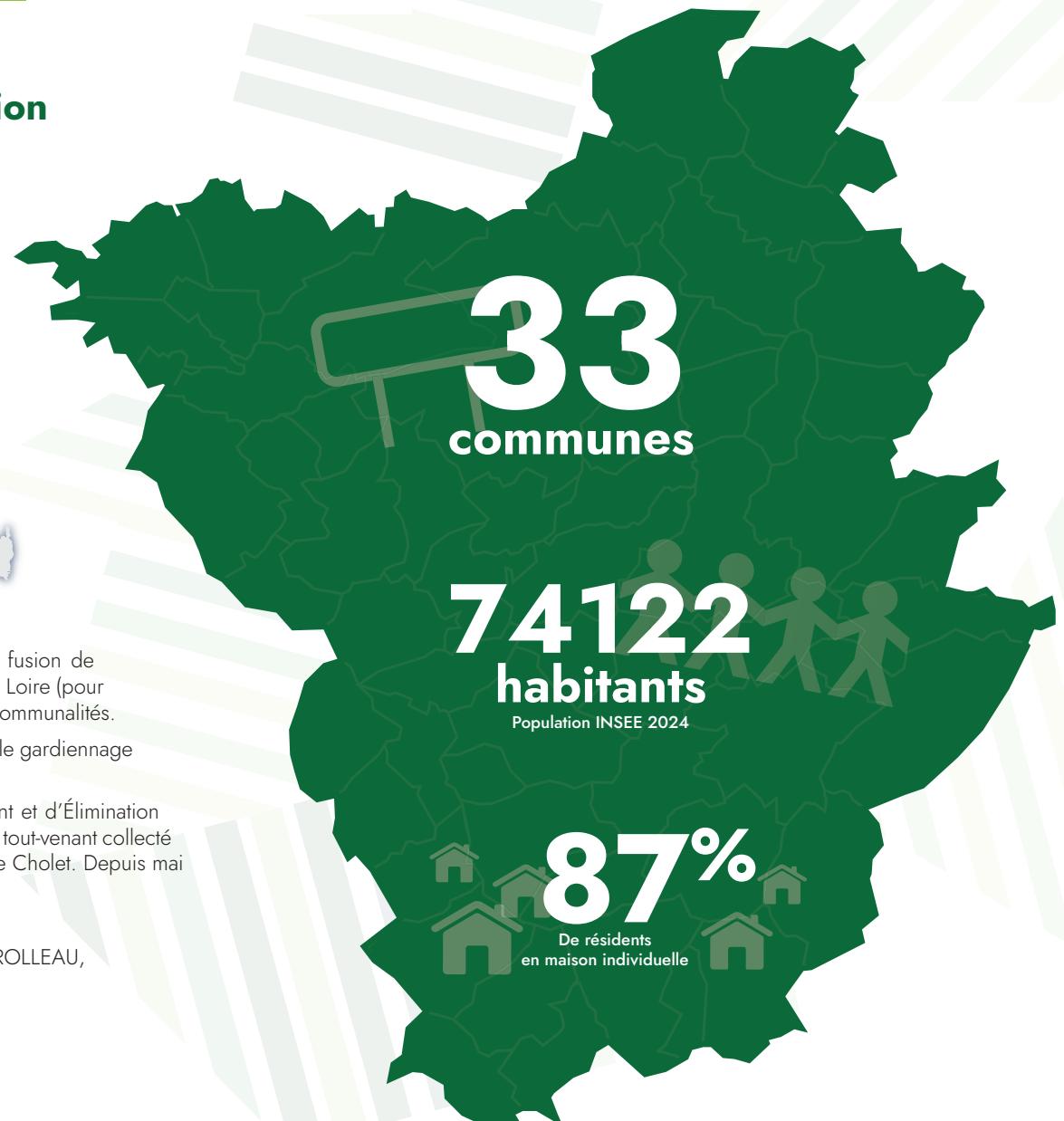
L'Agglomération du Bocage Bressuirais a été créée en 2014, elle est issue de la fusion de 4 communautés de communes, du pays du Bocage Bressuirais, du Syndicat du Val de Loire (pour ses compétences déchets et assainissement) et de quelques communes d'autres intercommunalités.

**Elle exerce la compétence collecte sur l'ensemble de son territoire**, y compris le gardiennage des 6 déchetteries.

La compétence traitement est quant à elle déléguée au Syndicat mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets des Deux-Sèvres (SMITED), pour les ordures ménagères résiduelles et le tout-venant collecté en déchetterie. En 2024, les déchets recyclables étaient traités sur le centre de tri de Cholet. Depuis mai 2025, ceux-ci sont envoyés au centre de tri Unitri situé à Loublancé, sur le territoire.

L'Agglomération du Bocage Bressuirais est présidée par Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Maire de Mauléon. L'organisation politique compte :

- 14 vice-présidents
- Un bureau communautaire de 27 membres
- 75 conseillers communautaires



# LE DIAGNOSTIC



## 2 Les données socio-économiques

### Le territoire



### ÉTAT DES LIEUX

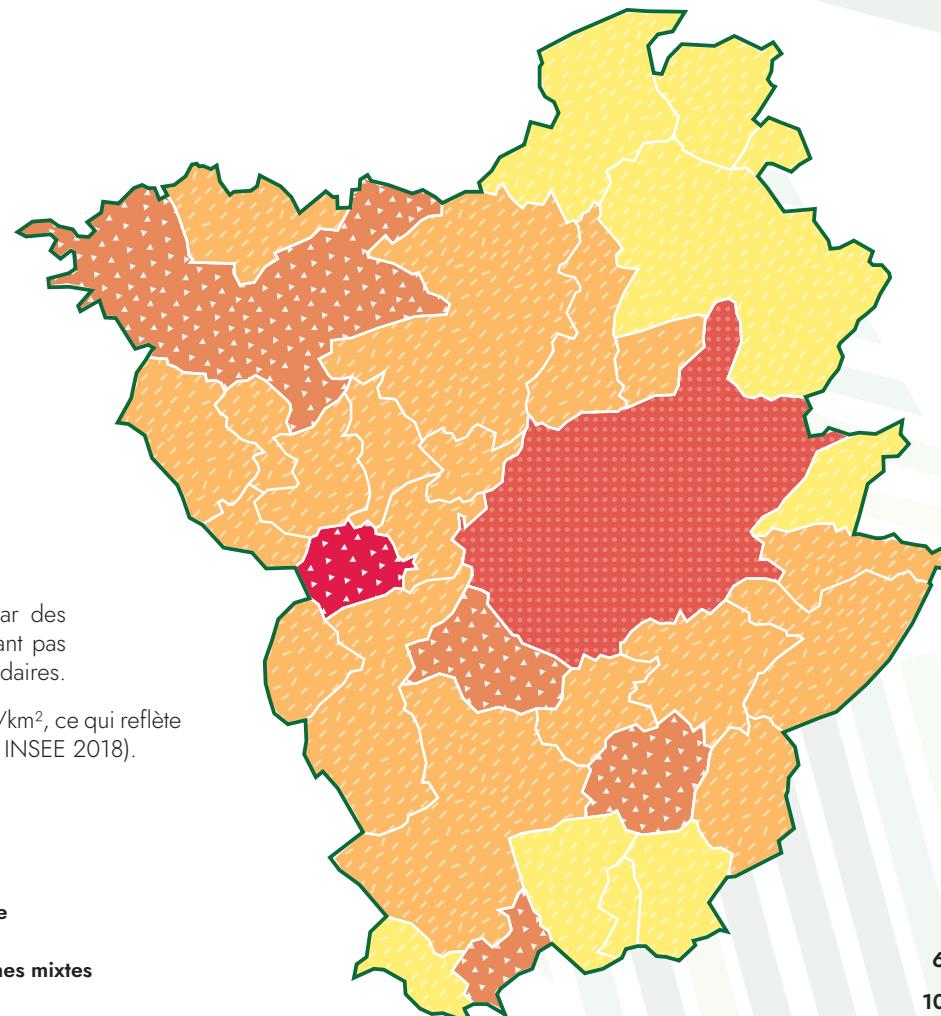
Le territoire présente une **typologie rurale dispersée** avec plusieurs secteurs identifiés :

- Bressuire**, concentre près de 30% de la population et plus de 60% des logements collectifs du territoire ;
- Des **communes mixtes**, qui concentrent des centre-bourgs ruraux, avec une densité de population entre 80 et 300 hab./km<sup>2</sup> ;
- 28 **communes « rurales »**, caractérisées par des densités de population peu élevées et comptant peu ou pas d'appartements et de résidences secondaires.

La densité moyenne de population est de 56 hab./km<sup>2</sup>, ce qui reflète la ruralité du territoire (moyenne française 104,6 INSEE 2018).

#### Les typologies du territoire

- Bressuire**
- Communes mixtes**
- Communes rurales**



### LIEN AVEC LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



Il est indispensable d'adapter le programme d'action du PLPDMA à chaque typologie de territoire et aux différentes catégories d'usagers.

En effet, les usagers en appartement ne présentent pas nécessairement les mêmes problématiques de gestion des déchets que les usagers en maison.

À Bressuire en particulier, il faut prévoir des actions spécifiques pour les usagers en appartement qui n'ont pas les mêmes contraintes de gestion des déchets que les usagers en pavillonnaire.

À l'inverse, il ne faut pas négliger les communes rurales et prévoir des actions de proximité dans des territoires où les distances à parcourir sont souvent allongées.

La densité de population sur le territoire

# LE DIAGNOSTIC



## 2 Les données socio-économiques (suite)

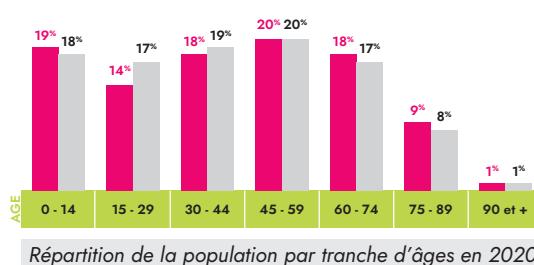
### Les ménages



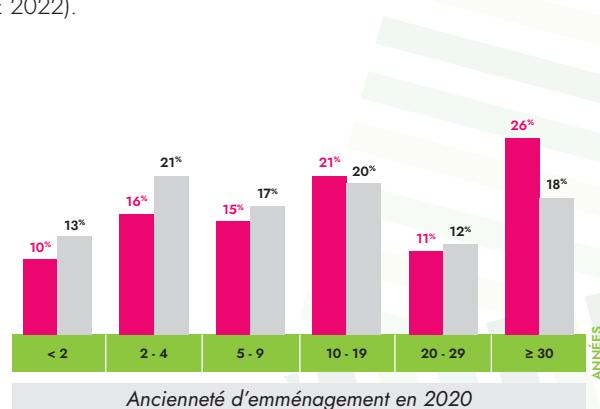
### ÉTAT DES LIEUX

L'évolution de la population municipale INSEE montre une légère croissance sur tout le territoire (+ 0,2%/an). Avec 8% d'habitat collectif (2 680 foyers), la collectivité se positionne nettement en-dessous de la moyenne à l'échelle nationale (44%) : **la grande majorité des usagers du territoire réside en maison (29 100 foyers)**. La taille moyenne des foyers est de 2,3 personnes (INSEE 2022).

■ Agglomération Bocage Bressuirais ■ France



La population de l'Agglomération du Bocage Bressuirais est **un peu plus âgée** que sur le territoire national : 28% de la population est âgée de plus de 60 ans contre 26% en moyenne en France.



Ceci est corrélé à une **ancienneté d'aménagement élevée** : près de 60% de la population est installée depuis plus de 10 ans, contre 50% en moyenne à l'échelle nationale. En outre, 72% des habitants sont propriétaires (57% en moyenne en France), ce qui atteste que la population est bien établie sur le territoire.

### LIEN AVEC LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



L'habitat individuel majoritaire sur le territoire est un atout pour le déploiement de solutions de prévention des biodéchets : le compostage et la gestion in situ des végétaux sont facilités. Parallèlement, les actions à destination des usagers en habitat vertical devront être menées à travers la mobilisation des bailleurs dans le portage d'actions.

Les retraités demandent une attention particulière lorsque l'on souhaite apporter des modifications au service : faire évoluer leurs habitudes implique de mettre en place un accompagnement fort à travers une communication soutenue.

En parallèle, engager des actions auprès des jeunes publics est une belle opportunité pour diffuser les bonnes pratiques dès le plus jeune âge. La **sensibilisation à l'école** (primaires/collèges) permet de toucher une grande partie des usagers, du fait de leur **capacité à influer sur les habitudes de leurs proches**.

La **population est majoritairement sédentaire**, ce qui constitue un avantage lorsque l'on souhaite communiquer et mettre en place des outils de sensibilisation. En effet, les usagers connaissent bien leur territoire, il est donc possible de mettre en place des actions sur le long terme. Le faible taux de renouvellement des usagers permet à ceux-ci de s'investir dans des actions à moyens termes.

Toutefois, une communication renouvelée régulièrement et s'adressant dans la mesure du possible spécifiquement aux nouveaux arrivants est conseillée, dans l'optique de les engager le plus tôt possible dans les actions de prévention.

# LE DIAGNOSTIC



## 2 Les données socio-économiques (suite)

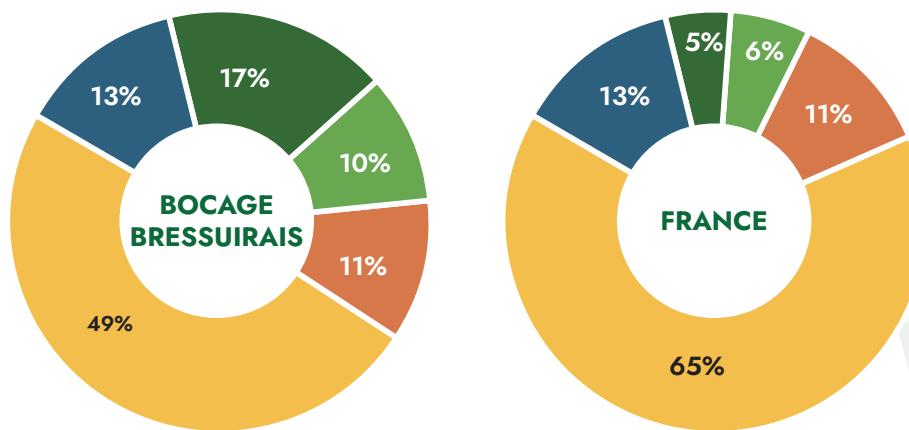
### Les non-ménages



#### ÉTAT DES LIEUX

**2 800 professionnels et administrations sont en activité sur le territoire.**

Parmi ces non-ménages identifiés, près de **1 450 utilisent le service** pour assurer la gestion partielle ou totale de leurs déchets.



Répartition des établissements par secteur d'activité en 2020

- Administration publique
- Industrie
- Commerce et services
- Agriculture
- Construction

### LIEN AVEC LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



Les secteurs de l'industrie et de l'agriculture sont plus représentés sur le territoire que sur le reste du territoire national. Cependant, la majorité de ces non-ménages n'utilisent pas le service déchets de la collectivité : ils sortent donc du cadre du PLPDMA.

Les **trois principaux secteurs d'activités au sein de l'Agglomération du Bocage Bressuirais à associer au PLPDMA** sont les suivants :



■ Le secteur tertiaire (**commerces et services, notamment en lien avec le tourisme**) représente 49%, soit une majorité des établissements actifs ;



■ **L'administration publique** représente 13% des établissements actifs, regroupant les communes mais aussi les établissements scolaires. Cette part des actifs constitue une cible d'autant plus pertinente à toucher pour développer des actions d'éco-exemplarité et pour travailler avec les écoles ;



■ **Le secteur de la construction** représente 11% des établissements actifs. Ces entreprises produisent des déchets en partie collectés en déchetterie (gravats, bois, huisseries...).

# LE DIAGNOSTIC

## 3 Les cibles de la prévention

Les cibles potentielles identifiées pour le plan d'actions de prévention de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, c'est-à-dire des **typologies d'usagers** qui produisent des déchets qui sont ensuite collectés et valorisés par la collectivité, sont les suivantes :



## 4 Les acteurs et partenaires de la prévention identifiés sur le territoire

Les principaux acteurs locaux ayant un lien avec la prévention des déchets, sont listés ci-dessous :

### CONSOMMATION RESPONSABLE

- Jardins de l'Orbie
- Caritas France
- Chantiers Peupins

**Jardins de l'Orbie**  
projet pilote de bouteilles consignées

**Épiceries solidaires du Secours catholique**

**Chantiers Peupins** - chantiers d'insertion

### INSTITUTIONS

- CCI DEUX-SÈVRES
- IMA
- Nouvelle Aquitaine
- TERROURISTES ET TERRITOIRES CHAMBRE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE
- ADÈME
- AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Chambre de Commerce et d'Industrie 79**

**Chambre des Métiers et de l'Artisanat 79**

**Réseau compost citoyen Nouvelle-Aquitaine**

**Chambre d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine**

**ADEME**

### RÉEMPLOI ET RECYCLAGE

- Emmaüs Mauléon
- ESIAM
- Seconde Vie Bressuire 79
- Au Vide grenier
- Le Secours populaire
- Les Ateliers du Bocage
- Recto Verso
- FabLab l'entrepôt
- Accro'Bât
- 100 Détour

**Emmaüs Mauléon** - seconde vie

**ESIAM** - recyclage du bois

**Seconde Vie Bressuire 79** - seconde main

**Au Vide grenier** - recyclerie

**Le Secours populaire** - braderies

**Les Ateliers du Bocage** - collecte des cartouches et palettes en bois

**Recto Verso** - réseau économie circulaire

**FabLab l'entrepôt** - ateliers réparations

**Accro'Bât** - matériauthèque

**100 Détour** - recyclage du bois

### SENSIBILISATION

- La Colportuese
- Sèvre Environnement
- La parenthèse Éco
- Clean Forest
- Bocage Pays Branché
- Association Sam'bottes
- Les Restos du Cœur Deux-Sèvres
- Association La Buissonnante

**Association La Colportuese** - éducation à la transition écologique

**Sèvre Environnement** - protection de l'environnement

**La parenthèse Éco** - ateliers éco-responsables zéro déchets

**Clean Forest** - événements de ramassage de déchets

**Bocage Pays Branché** - éducation à l'environnement

**Association Sam'bottes** - jardinage responsable

**Les Restos du Cœur Deux-Sèvres** - actions solidaires

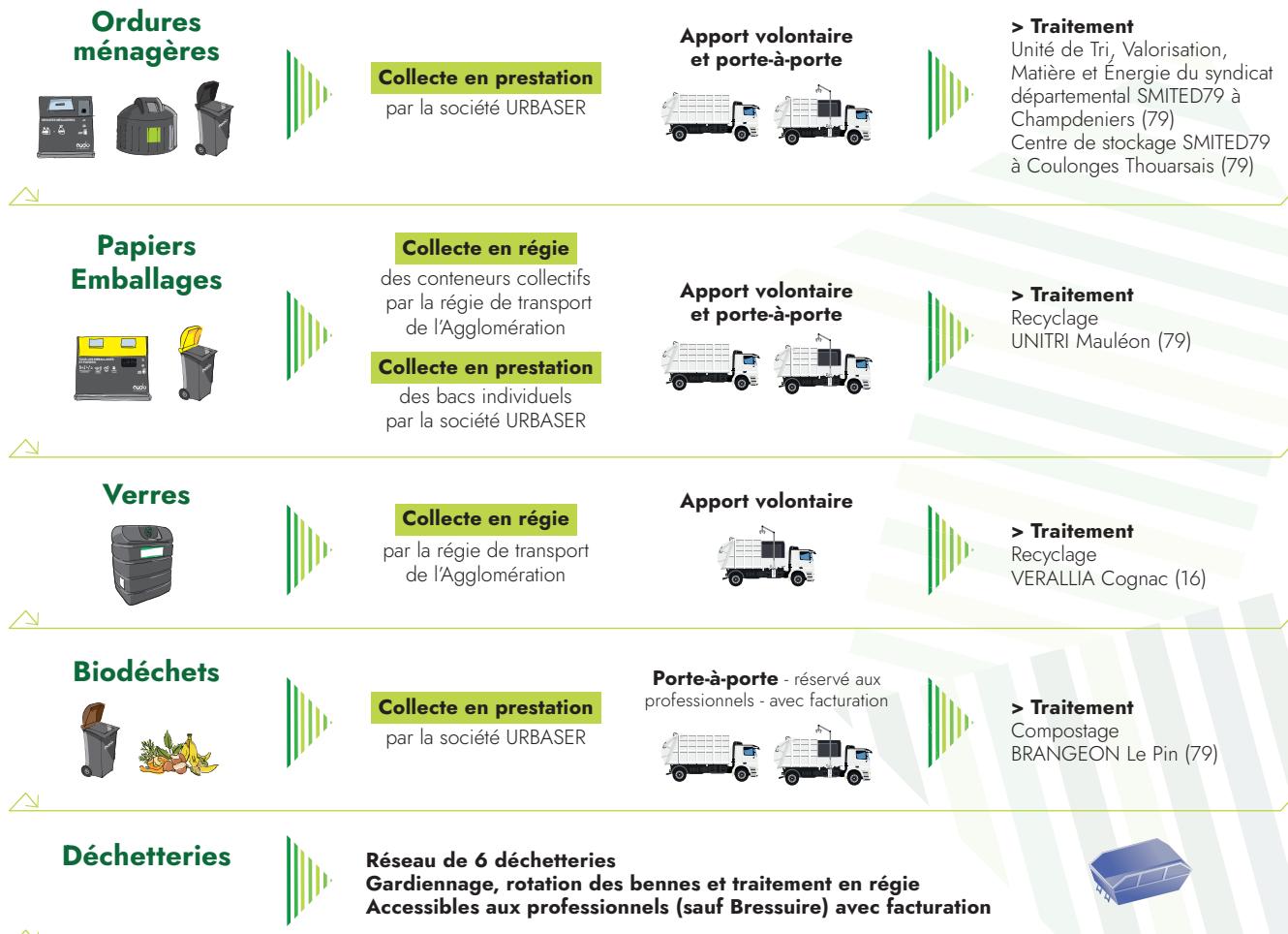
**Association La Buissonnante** - Diffusion de connaissances sur le végétal

# LE DIAGNOSTIC



## 5 Le service à l'usager réalisé

### L'organisation du service public de gestion des déchets



À noter que la collecte actuelle des biodéchets des professionnels sera prochainement arrêtée afin de se conformer aux exigences réglementaires. Celle-ci fera

l'objet d'un regroupement de commandes pour assurer la continuité du service. En parallèle, une collecte séparée en composteurs collectés, gérée en régie, sera mise en place pour les ménages afin de garantir un traitement de proximité adapté.

Le service de gestion des déchets est financé par :

■ La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOMi) : c'est un impôt indexé sur la valeur locative du local. Le montant à payer est visible mais non détaillé sur l'avis d'imposition du propriétaire. Les usagers ont donc globalement une méconnaissance du coût du service. Par ailleurs, les locataires ont besoin de l'intermédiaire du propriétaire pour connaître le montant de la taxe ;

■ La **Redevance Spéciale (RS)** : c'est une redevance à destination des professionnels qui souhaitent un service plus adapté à leurs besoins. Son montant est calculé sur la base du volume de bacs dont dispose le professionnel.

Les **apports des non-ménages sur les déchetteries** de la collectivité sont facturés sur la base d'un volume minimum d'1 m<sup>3</sup> ou au poids (kg) ou à l'unité en fonction de leur nature.

# LE DIAGNOSTIC

## 5 Le service à l'usager réalisé (suite)

### Les actions de prévention en cours sur le territoire

L'Agglomération mène depuis de nombreuses années une politique ambitieuse en matière de prévention et de gestion des déchets, inscrite dans une démarche globale de développement durable. À travers le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA) ainsi que le **Contrat d'Objectifs Territorial Économie Circulaire** (COT ECI). Le territoire s'inscrit également dans une dynamique forte en faveur de la croissance verte, à

travers la mise en œuvre du **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET), qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser la transition énergétique.

En 2024, l'Agglomération du Bocage Bressuirais dédie 2 agents à temps plein et quelques agents pour des missions ponctuelles sur le sujet de la prévention des déchets. Les actions de prévention réalisées par la collectivité se concentrent essentiellement sur **SIX THÉMATIQUES** :

#### LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

La collectivité accompagne chaque année des restaurants scolaires afin de les sensibiliser au gaspillage alimentaire et les guider dans la mise en œuvre d'un programme d'actions sur cette thématique.

Depuis 2024, l'accompagnement a été élargi aux établissements de santé et foyers du territoire.



#### LA GESTION DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Depuis 2012, l'Agglomération du Bocage Bressuirais propose aux ménages des sessions gratuites d'une heure, une fois par an par foyer, afin de broyer leurs déchets végétaux. En 2024, **158 foyers** ont participé et broyé **166 tonnes** de déchets végétaux.

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a ouvert en 2022 la **plateforme du végétal à Cerizay**.



#### LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

Impulsé par l'Agglomération du Bocage Bressuirais en 2016, le Réseau Recto Verso a pour objectif de favoriser les actions de mutualisation et de coopération entre les acteurs économiques du nord Deux-Sèvres dans le domaine de l'économie circulaire. L'association compte à ce jour plus de 70 adhérents.



L'Agglomération du Bocage Bressuirais soutient techniquement et financièrement la matériauthèque d'Accro'Bât qui intervient sur la déconstruction de bâtiments permettant de réduire les déchets du BTP et d'allonger la durée de vie de ces produits.

# LE DIAGNOSTIC



## 5 Le service à l'usager réalisé (suite)

### Les actions de prévention en cours sur le territoire (suite)

#### LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS ALIMENTAIRES

Le territoire compte actuellement 27 sites de compostage partagé implantés dans les bourgs ruraux et a doté 11 574 foyers d'un composteur individuel. La collectivité estime que 55% des usagers pratiquent le compostage. Cette pratique constitue un levier efficace de réduction des ordures ménagères résiduelles, puisque chaque kilogramme de déchets composté est autant de déchets en moins à collecter, transporter et traiter.

À la suite d'une étude sur le tri à la source des biodéchets, la collectivité prévoit de renforcer le maillage en sites de compostage partagé dans les communes rurales et de déployer des composteurs collectés dans les zones plus denses, afin de permettre aux habitants en logement collectif et/ou sans jardin d'adopter le geste du compostage.



#### LA CONSOMMATION RESPONSABLE

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a mis en place des programmes pédagogiques et un accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire, à destination des scolaires. Le choix a été fait d'accompagner des écoles ayant un projet global impliquant tous les niveaux.

La collectivité participe régulièrement à des salons et organise des animations et expositions à destination du grand public : « Tous au compost ! », la semaine européenne de la réduction des déchets, la fête des plantes, etc.

Enfin, l'Agglomération du Bocage Bressuirais accompagne les associations du territoire dans la mise en place de manifestations éco-responsables et prête des gobelets réutilisables pour ces événements.



#### LE RÉEMPLOI ET LA SECONDE MAIN

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a ouvert fin 2022, une zone de réemploi sur la déchetterie de Bressuire. Ce dispositif permet de collecter des objets à destination d'Emmaüs et de la matériauthèque Accro'Bât.



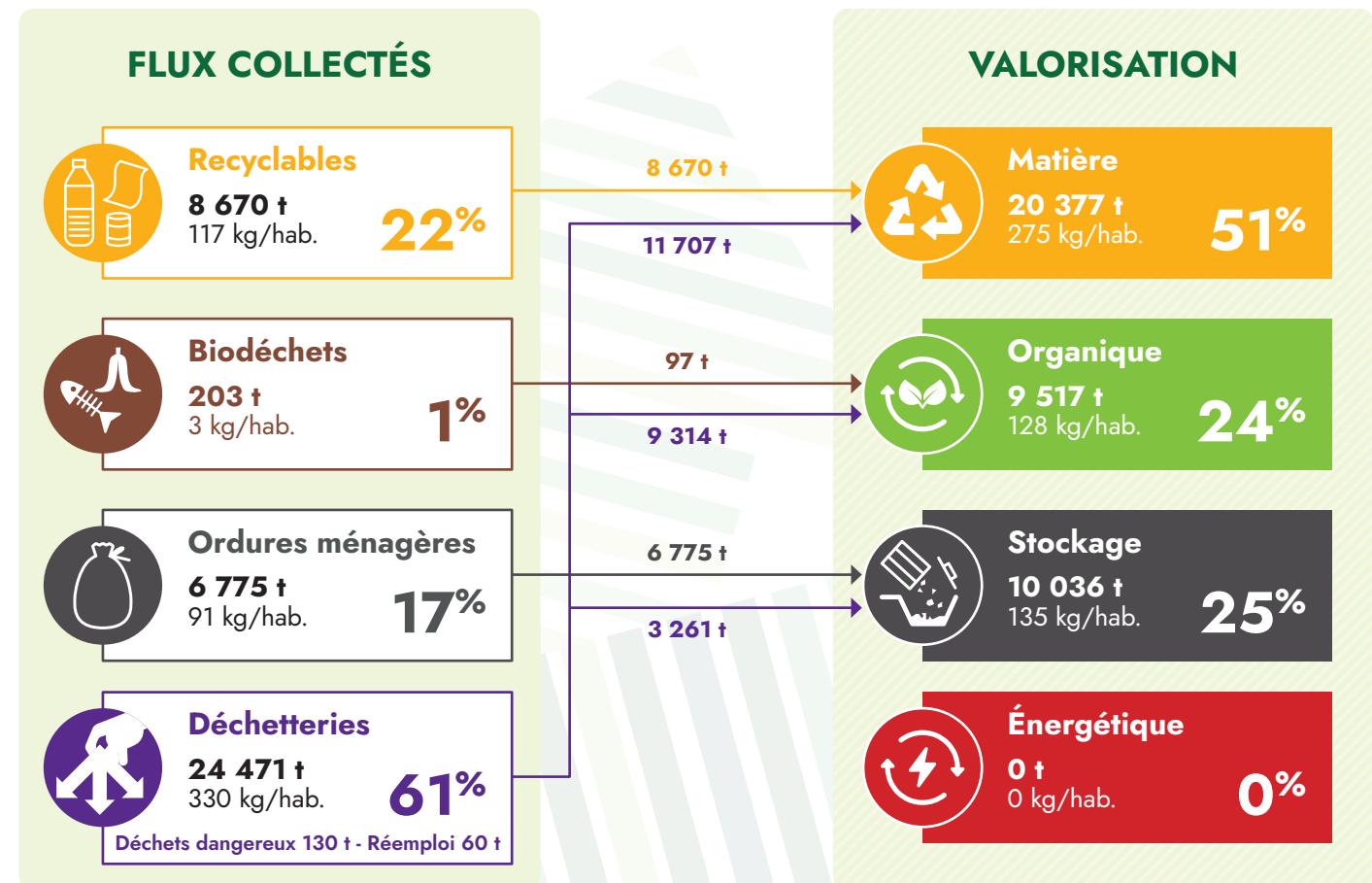
# LE DIAGNOSTIC



## 6 L'évolution de la production de déchets

### SYNOPTIQUE DE LA GESTION DES DÉCHETS 2024

**QUANTITÉ TOTALE  
DE DÉCHETS**  
**40 119 tonnes**  
541 kg/hab.



Source : Bureau d'étude AJBD

# LE DIAGNOSTIC

## 6 L'évolution de la production de déchets (suite)

### L'Agglomération du Bocage Bressuirais par rapport à d'autres territoires

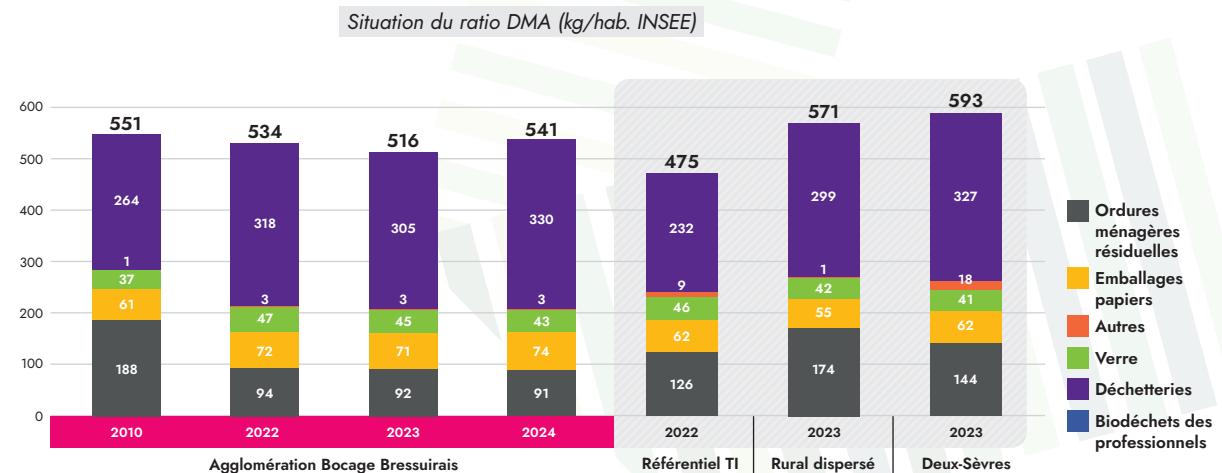
Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA), collectés par l'Agglomération du Bocage Bressuirais sur son territoire. Le graphique ci-dessous présente l'évolution des performances de collecte depuis 2010 présentée en kg/an/hab, comparé à des référentiels géographiques et de typologie. Les ratios sont établis sur la base de la population INSEE, afin de se comparer aux différents référentiels.

En 2024, la collectivité présente un ratio moyen de Déchets Ménagers et Assimilés collectés de 541 kg/hab, soit une diminution de 2% depuis 2010. **La production moyenne de déchets par habitant a fluctué ces 3 dernières années**, et la répartition des flux depuis 2010 a beaucoup évolué :

- On constate une diminution très marquée des ordures ménagères résiduelles (-97 kg/hab. depuis 2010) parallèlement à une hausse des recyclables (multimatériaux). La collectivité affiche de **très bonnes performances** comparativement au référentiel rural dispersé et départemental et comparativement aux collectivités en Tarification Incitative (-30% d'ordures ménagères résiduelles et +20% sur le flux emballages/papiers).

- En parallèle, le flux de déchetterie a pris une place plus importante (+66kg/hab. entre 2010 et 2024). L'Agglomération se situe dans **la moyenne des collectivités de son département mais très largement au-dessus des collectivités de même typologie (+30kg/hab.) et des collectivités en TI (+100kg/hab. environ)**.

L'Agglomération du Bocage Bressuirais présente des performances globales en amélioration depuis 2010, avec de très bonnes performances sur les Ordures Ménagères et Assimilés, par rapport aux collectivités de mêmes typologies, nettement supérieures aux collectivités des Deux-Sèvres et de celles en Tarification Incitative. L'objectif du nouveau PLPDMA sera d'aller plus loin dans l'évolution des comportements et d'insuffler une réelle diminution de la production de déchets par habitant, pour chacun des flux collectés en déchetterie.



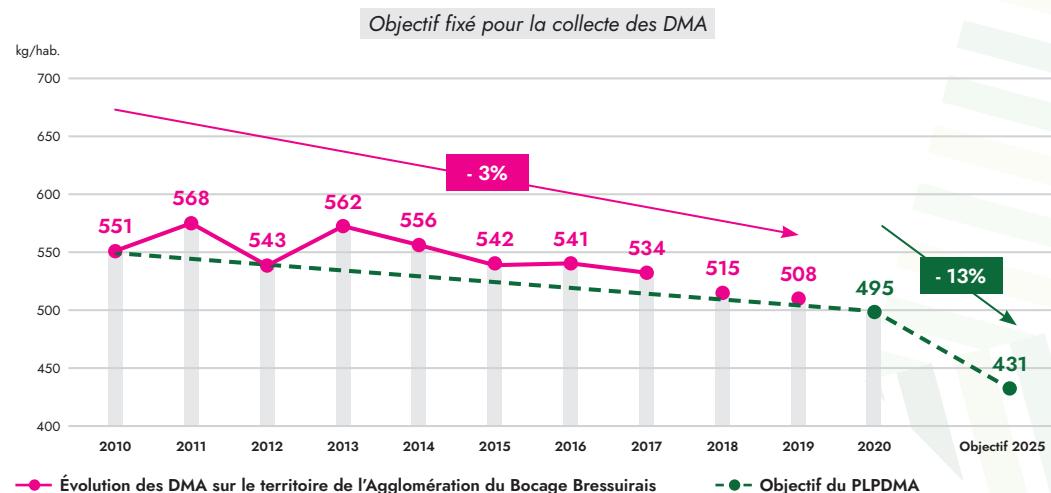
# LE BILAN DU PLPDMA 2019-2024

## 1 Rappel des objectifs et du plan de mise en œuvre

Sur la base d'un diagnostic établi à partir des données de 2017, l'Agglomération du Bocage Bressuirais a élaboré son premier PLPDMA pour la période 2019-2024, lequel comprenait 22 actions regroupées en 7 axes thématiques.

### Rappel des objectifs chiffrés

**Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de l'Agglomération du Bocage Bressuirais** a fixé une trajectoire de réduction des déchets conforme à la LTECV (2015), à savoir une réduction des DMA de 10% entre 2010 et 2020, puis une intensification de l'effort jusqu'à -22% à horizon 2025 par rapport à 2010.



### Le plan d'actions retenu

La stratégie l'Agglomération du Bocage Bressuirais s'articulait autour de **sept axes d'intervention complémentaires**, couvrant l'ensemble des enjeux de la prévention. Chaque axe regroupant des actions spécifiques, adaptées aux différents acteurs du territoire afin de mobiliser l'ensemble des forces locales dans une dynamique collective et durable.

#### AXE 1 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

#### AXE 2 ÉVITER LA PRODUCTION DE VÉGÉTAUX ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

#### AXE 3 METTRE EN PLACE ET RENFORCER LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION ÉCO- RESPONSABLE

#### AXE 4 AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

#### AXE 5 RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

#### AXE 6 RÉDUIRE LES DÉCHETS DU BTP

#### AXE 7 ÊTRE ÉCO-RESPONSABLE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Voir page suivante : BILAN DES ACTIONS

# LE BILAN DU PLPDMA 2019-2024

## 2 Le Bilan de la mise en œuvre

### Les événements marquants

Au cours des cinq années du programme, plusieurs événements et actions structurants ont marqué la dynamique territoriale en matière de prévention et de gestion des déchets et renforcé la visibilité de l'Agglomération auprès des usagers et acteurs locaux.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
 Lancement d'un <b>Contrat d'Objectif Territorial</b>	 Animation d'un défi « <b>Famille Zéro Déchets</b> »	 Ouverture de la première <b>zone de réemploi et de la matériauthèque</b> à Bressuire	 Organisation de la <b>Semaine de la réduction des déchets</b>	 Ouverture de la <b>plateforme du cycle végétal</b> à Cerizay	 Lancement du projet multi-acteurs pour la <b>lutte contre le gaspillage alimentaire</b>

Parallèlement à ces nouveaux projets, le territoire a poursuivi un ensemble d'actions déjà bien ancrées, contribuant à la consolidation des pratiques de prévention : distribution de composteurs individuels, déploiement du compostage en établissement et du compostage partagé. Les opérations de broyage des déchets verts ont été poursuivies auprès des particuliers et développées auprès des collectivités. Le territoire a par ailleurs renforcé son réseau

d'entreprises engagées dans la démarche « Recto Verso », consolidant les synergies locales autour de l'économie circulaire. Enfin, le soutien technique et financier a été maintenu à l'association Accro'Bât, pour accompagner les professionnels du secteur dans la réduction, le tri et la valorisation de leurs déchets.

# LE BILAN DU PLPDMA 2019-2024



## 2 Le Bilan de la mise en œuvre (suite)

### Le bilan des actions

Le tableau ci-dessous présente l'état d'avancement des actions du PLPDMA, en distinguant les réalisées ✓ des non-réalisées ✗. Il permet d'orienter les objectifs pour le renouvellement de ce plan en 2025. Au global, sur les 22 actions fléchées par la collectivité, 16 ont été mises en place.

#### AXE 1 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- ✓ Accompagner les restaurants collectifs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et sensibiliser les acteurs aux achats éco-responsables
- ✗ Impliquer les commerces et les restaurants dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

#### Les actions menées

- Accompagnement de **12 nouveaux établissements** dans la **lutte contre le gaspillage alimentaire**.



- Lancement d'un programme territorial multi-acteurs pour la **lutte contre le gaspillage alimentaire** : réalisation de spectacle, exposition, mise en place d'une soupe solidaire, défi famille anti-gaspi. Ce projet a été intégré à la SERD 2024 sous le thème « Manger mieux, gaspiller moins »

#### AXE 2 ÉVITER LA PRODUCTION DE VÉGÉTAUX ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

- ✓ Développer le compostage domestique
- ✓ Développer le compostage collectif en pied d'immeuble
- ✓ Développer le compostage partagé en établissement
- ✓ Former des bénévoles relais sur le compostage et animer le réseau
- ✓ Poursuivre l'opération de broyage à domicile
- ✓ Participer à la création et à la mise en œuvre d'une plateforme du « cycle végétal » et à la sensibilisation des usagers au jardinage écologique
- ✗ Accompagner les services techniques des communes sur les thématiques de la gestion différenciée des espaces verts et de la réduction des déchets verts
- ✗ Étudier la possibilité de partenariats avec le monde agricole pour la reprise de déchets verts
- ✗ Développer l'élevage domestique de poules pondeuses et sensibiliser à leur utilité pour la réduction des déchets

#### Les actions menées

Distribution de **10 849 composteurs individuels**



Organisation de **22 réunions d'informations** sur le compostage individuel

**660 tonnes** de déchets végétaux broyés sur des sessions d'1h.  
**805 foyers** bénéficiaires



**27 composteurs partagés** en place sur le territoire à l'issue du PLPDMA



- Ouverture de la **plateforme du végétal** à Cerizay sur 1 000m<sup>2</sup>.
- Accompagnement de **43 nouveaux établissements dans la mise en place d'un dispositif de compostage**.
  - Crèches Les Jardins des lutins (Nueil-Les-Aubiers)
  - Groupe Clisson (Moncoutant)
  - Ambulances ADS (Cerizay)
  - Lycée Maurice Genevoix (Bressuire)
  - ADAPEI CAT (St-Porchaire)
  - École Ste Bernadette (Noirterre)
  - OMA SAS (Cerizay)

- Réalisation d'une étude pour la **mise en place du tri à la source des biodéchets** : déploiement en 2026

# LE BILAN DU PLPDMA 2019-2024



## 2 Le Bilan de la mise en œuvre (suite)

### Le bilan des actions (suite)

#### AXE 3

METTRE EN PLACE ET RENFORCER LES ACTIONS EMBLEMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION ÉCO-RESPONSABLE

- ✓ Organiser un défi famille zéro déchet
- ✓ Poursuivre le programme pédagogique « mon école zéro déchets » adapté au cycle 3
- ✓ Accompagner les associations et communes sur la prévention des déchets des manifestations
- ✓ Organiser des actions de sensibilisation « grand public » sur la réduction des déchets lors des événements tels que : salon, SDD, SERD, etc.)

#### Les actions menées

##### 122 classes pour 2496 élèves

ont participé au programme pédagogique de sensibilisation à la réduction du gaspillage alimentaire.



Participation à 4 événements de **sensibilisation à destination du grand public**.

27 familles participantes au défi « **Famille zéro déchets** »



✓ Actions réalisées ✗ Actions non réalisées

#### AXE 4

AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

- ✓ Création d'une ressourcerie à Bressuire (intégrant une offre d'ateliers ou d'animations sur la réparation)
- ✗ Sensibiliser le grand public au réemploi des textiles et à l'achat de vêtements de seconde main
- ✗ Sensibiliser le grand public au réemploi et à la réparation des biens et faire la promotion des acteurs présents sur le territoire (annuaire de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, etc.)

#### Les actions menées



Récupération des **cartouches d'encre**



**173 tonnes** captées via la mise en place d'une **zone de réemploi**



**365 tonnes détournées**



via la mise en place de la collecte des menuiseries.

#### AXE 5

RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

- ✓ Dynamiser les démarches en faveur de la réduction des déchets des entreprises

#### Les actions menées

Développement du **réseau Recto Verso** avec **32 nouveaux adhérents**

> Collecte des DEE

> Synergies matières entre acteurs



#### AXE 6

RÉDUIRE LES DÉCHETS DU BTP

- ✓ Sensibiliser les élus et les techniciens au réemploi des matériaux issus du BTP

#### Les actions menées

Soutien financier à l'association Accro'Bât  
> Plus de **320 adhérents**  
> Près de **100 tonnes réemployées** par an



#### AXE 7

ÊTRE ÉCO-RESPONSABLE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

- ✓ Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics, promouvoir les achats éco-responsables

- ✓ Sensibiliser les élus et les agents de l'Agglomération à la réduction des déchets et plus globalement à un mode de vie éco-responsable (Challenge DEMAIN)

#### Les actions menées

Lancement dans une **démarche de labellisation** pour la transition écologique (Contrat d'Objectif Territorial) qui a donné lieu à des **ateliers de co-construction** autour de la réduction des déchets végétaux, de l'allongement de la durée de vie des appareils et la lutte contre le gaspillage alimentaire



# LE BILAN DU PLPDMA 2019-2024



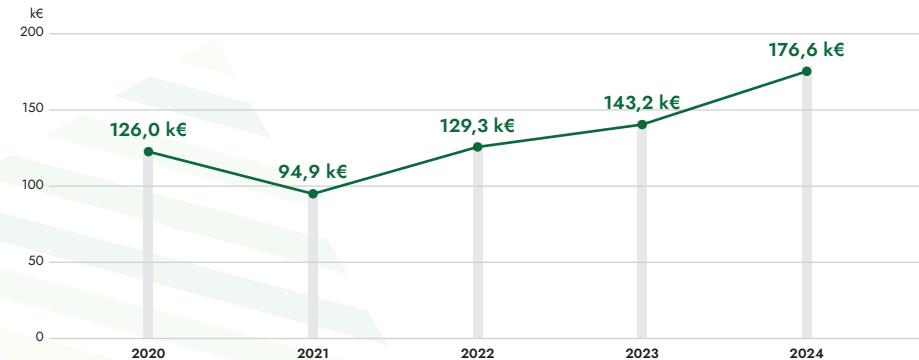
## 2 Le Bilan de la mise en œuvre (suite)

### Les moyens mobilisés

Pour mettre en œuvre efficacement cette stratégie de prévention des déchets, l'Agglomération a consacré des moyens humains et financiers renforcés. Parallèlement, elle a développé des partenariats avec les acteurs locaux de son territoire (associations, établissements, entreprises).

- **Sur le plan humain**, l'Agglomération a toujours dédié un agent à temps plein sur la prévention permettant ainsi d'assurer le suivi, la coordination et l'animation du programme d'actions. Sur la durée du programme, quelques agents supplémentaires ont été sollicités pour des missions ponctuelles. Un ETP chargé de mission biodéchets a été recruté en 2024.
- **Sur le plan financier**, le budget alloué à la prévention s'élève à 670,1k€, sur la durée totale du projet, soit une moyenne de **1,8€/hab./an.**
- l'Agglomération s'est appuyée sur un **réseau d'acteurs locaux** (associations, entreprises et réseaux d'entreprises) impliqués dans la démarche.

Budget réalisé pour le PLPDMA 2019-2024



### RÉSEAU D'ACTEURS LOCAUX



Réseau d'entreprise favorisant les actions de **mutualisation** et de **coopération** entre les acteurs économiques du nord Deux-Sèvres dans le domaine de l'**économie circulaire**.

**32 nouvelles entreprises**  
entre 2020 et 2024



Association intervenant pour la **réduction des déchets du BTP**. Sollicitée sur le **fonctionnement de la zone de réemploi** de la déchetterie de Bressuire.

**45 tonnes captées sur**  
2023 et 2024



Entreprise solidaire en charge de la **collecte des menuiseries**.

**365 tonnes**  
**collectées de 2022 à**  
**2024**



Coopérative sociale chargée de la **collecte des cartouches d'encre**.



Association sollicitée sur le **fonctionnement de la zone de réemploi** de la déchetterie de Bressuire.

**128 tonnes captées**  
sur 2023 et 2024

# LE BILAN DU PLPDMA 2019-2024



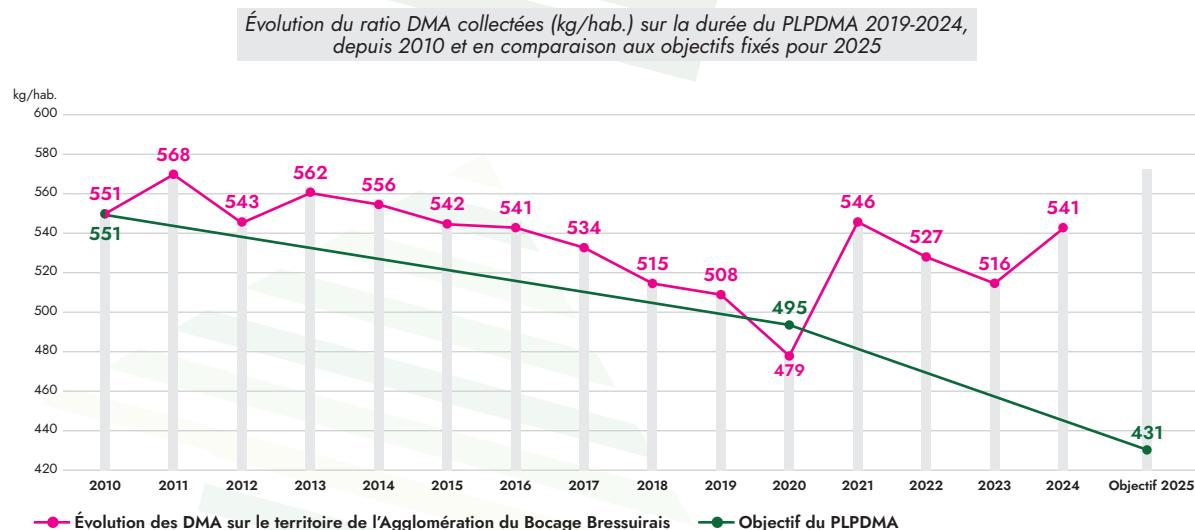
## 2 Le Bilan de la mise en œuvre (suite)

### L'atteinte des objectifs

#### Les objectifs sur les Déchets Ménagers et Assimilés

L'évolution des DMA sur le territoire l'Agglomération du Bocage Bressuirais montre une dynamique globalement favorable depuis 2010, avec une tendance globale à la baisse des ratios par habitant malgré quelques fluctuations ponctuelles. Après une diminution marquée entre 2010 et 2019, les tonnages ont connu une remontée progressive post-crise sanitaire en 2021. Ceux-ci ont diminué nettement jusqu'en 2023, avant de remonter à 541kg/hab. en 2024, année marquée par une forte hausse des tonnages collectés en déchetterie.

Si la trajectoire observée reste pour l'instant au-dessus de l'objectif fixé par le PLPDMA pour 2025, les résultats traduisent néanmoins des efforts de réduction et une prise de conscience progressive des enjeux de prévention.



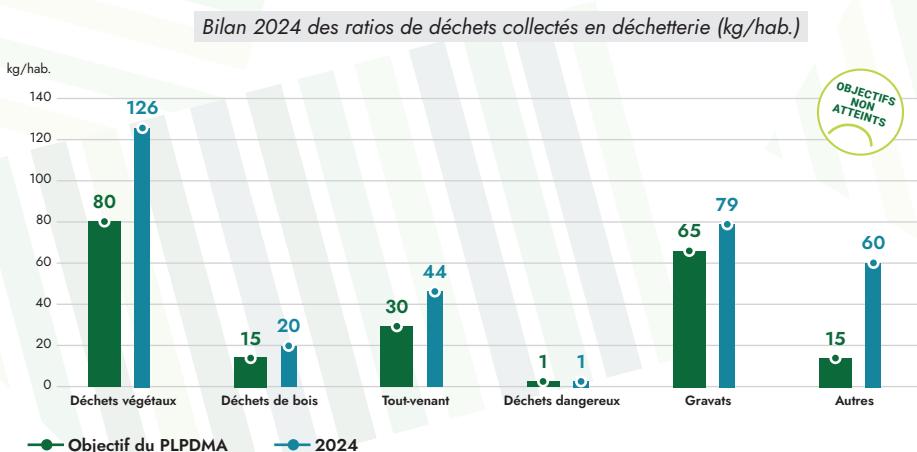
#### Les objectifs sur les déchetteries

Entre 2010 et 2024, les tonnages réceptionnés en déchetterie sont passés de **264 à 330kg/habitant**, soit une **hausse globale de près de 20%** malgré les **objectifs de réduction à la source** fixés pour 2025 (206 kg/hab.).

Les objectifs de réduction fixés par l'Agglomération sur les flux prioritaires identifiés ont été atteints sur les déchets dangereux. En revanche, les déchets végétaux ont progressivement augmenté depuis 2020 et restent le flux le plus important collecté en déchetterie, représentant près du tiers des apports. Plusieurs points pour expliquer cette tendance :

- Des caractéristiques paysagères du territoire (bocage), qui rendent mécaniquement les volumes de déchets verts plus élevés que la moyenne ;
- L'absence de contrôle d'accès en déchetterie qui favorise les apports extérieurs des collectivités voisines qui elles, ont ce dispositif d'accès.

Même s'ils sont en baisse depuis 2022, les ratios de tout-venant et de gravats sont près de 1,5 fois supérieurs aux objectifs fixés. Enfin les déchets de bois n'ont que très peu évolués, stables autour des 20kg/hab. depuis 2020.



# LE BILAN DU PLPDMA 2019-2024

## 2 Le Bilan de la mise en œuvre (suite)

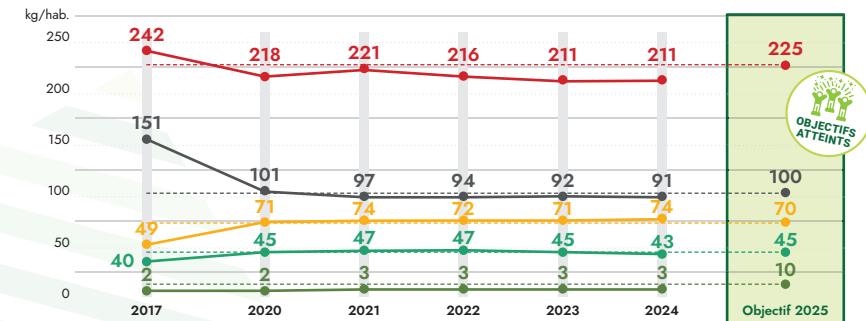
### L'atteinte des objectifs (suite)

#### Les objectifs sur les Ordure Ménagères et Assimilés

L'évolution globale des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) traduit une diminution des tonnages, passant de **242kg/hab. en 2017 à 211kg/hab. en 2024**, soit une **diminution de près de 13%** depuis le diagnostic du PLPDMA de 2019. Cette baisse s'explique par plusieurs points :

- la **fraction des ordures ménagères** est celle qui a connu la plus forte diminution, passant de **151kg/hab. en 2017 à 91kg/hab. en 2024, soit une réduction de 40%**. Cette évolution positive reflète les effets combinés de la mise en place de la Tarification Incitative, et de la mise en place progressive des actions de prévention.
- Les **emballages** connaissent une progression importante sur la période. Après une hausse marquée entre 2017 et 2020, les quantités d'emballages collectées **se stabilisent autour de 72kg/hab.**, l'objectif de 70kg/hab. ayant été atteint dès la 1ère année de mise en place du programme. Cela s'explique en partie par la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2019.
- Le **verre** progresse légèrement, passant de **40kg/hab. à 43kg/hab.** en 7 ans, avec un pic sur 2021 et 2022 à 45kg/hab. Jusqu'en 2023, la collectivité avait atteint son objectif de ratio collecté sur ce flux.
- Enfin, les **biodéchets** affichent encore des volumes modestes (3kg/hab. en 2024), bien en deçà de l'objectif de **10 kg/hab. à horizon 2025**. Leur détournement reste donc à renforcer, notamment via la généralisation des solutions de tri à la source prévues par la collectivité.

*Évolution du ratio OMA collectées (kg/hab.) sur la durée du PLPDMA, depuis le diagnostic de 2017 et en comparaison aux objectifs fixés pour 2025*



NB : Les courbes en pointillés représentent les objectifs à atteindre tandis que les courbes pleines retracent l'évolution des ratios collectés de 2017 à 2024.

— Ordures ménagères résiduelles     ● Biodéchets     — OMA  
— Emballages, papiers, cartons, journaux, magazines     ● Verre

Ainsi, si les résultats globaux des OMA sont très satisfaisants (l'objectif OMA 2025 : 225 kg/hab. étant déjà dépassé), les **marges de progression** se situent désormais dans le déploiement du tri des biodéchets et la poursuite de la réduction à la source des emballages et déchets résiduels.

## 3 Conclusion et perspectives

Malgré des résultats contrastés sur les ratios collectés en déchetterie, le **bilan du PLPDMA 2019-2024 reste positif**. La **majorité des actions prévues** ont été mises en œuvre, et la dynamique partenariale engagée entre les services de l'Agglomération, les communes, les associations et les autres acteurs économiques a permis de **faire évoluer les pratiques et de renforcer la prévention** sur le territoire. Certaines **actions phares**, notamment autour du compostage de proximité, du réemploi ou de la communication, ont démontré leur **efficacité et leur capacité à mobiliser durablement les usagers**.

De nombreux objectifs fixés ont été atteints, pour autant, les **moyens alloués demeurent encore modérés**, et des **marges de progression importantes subsistent**. Le futur PLPDMA pourra s'attacher à consolider les actions engagées tout en amplifiant les leviers structurants, afin de **traduire les efforts déjà réalisés en une baisse effective des tonnages à la source**. La mise en œuvre du futur PLPDMA a pour objectif de contenir la tendance haussière des tonnages collectés par l'Agglomération du Bocage Bressuirais, autour de **35 750 tonnes en 2030**.

# LES PROJECTIONS DU PLPDMA 2026-2031



## 1 Analyse AFOM

### Forces

- Des performances qui s'améliorent depuis de nombreuses années, notamment sur les OMA
- Un travail déjà engagé sur différentes thématiques : gaspillage alimentaire, gestion des déchets végétaux, réemploi, consommation responsable, etc.
- Un tissu associatif dense avec de nombreux acteurs de la prévention mobilisables
- Des moyens humains suffisants dédiés à la prévention

### Faiblesses

- Des apports en déchetterie très élevés qui continuent d'augmenter

### Opportunités

- La généralisation en cours des dispositifs de tri à la source des biodéchets avec mise en place à venir d'une collecte séparée de ces derniers
- Des marges de manœuvre dans la réduction des déchets en déchetterie

### Menaces

- Un contexte économique haussier qui rend toute évolution de service plus difficile à mettre en œuvre
- Une incertitude sur l'avenir des filières Responsabilité Élargie du Producteur qui complique l'élaboration de projets à long terme

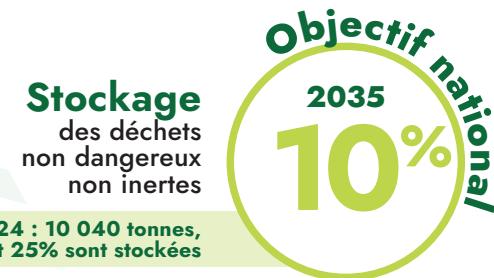
# LES PROJECTIONS DU PLPDMA 2026-2031



## 2 Les objectifs de l'Agglomération du Bocage Bressuirais

En cohérence avec les objectifs réglementaires nationaux et régionaux (voir p.4), l'Agglomération fixe les objectifs du PLPDMA 2026-2031 suivants :

	2010	2024	Objectifs 2031
Biodéchets (collecte PAC / collecte Pro)	1 kg/hab.	4 kg/hab.	5 kg/hab.
Ordures ménagères	188 kg/hab.	91 kg/hab.	85 kg/hab.
Verres	37 kg/hab.	43 kg/hab.	40 kg/hab.
Recyclables	61 kg/hab.	74 kg/hab.	70 kg/hab.
Ordures Ménagères et Assimilées	287 kg/hab.	213 kg/hab.	200 kg/hab.
Déchets verts	105 kg/hab.	127 kg/hab.	90 kg/hab.
Gravats	76 kg/hab.	80 kg/hab.	75 kg/hab.
Tout-venant	38 kg/hab.	31 kg/hab.	28 kg/hab.
Briques plâtrières		13 kg/hab.	13 kg/hab.
Reemploi	0 kg/hab.	1 kg/hab.	3 kg/hab.
Déchets dangereux	1 kg/hab.	1 kg/hab.	2 kg/hab.
Fillières Responsabilité Élargie du Producteur			
DEEE			
Textile			
PMCB			
ABJ / ABJ th / ASL			
Pneumatiques			
EIC			
Autres déchets			
Apport en déchetterie	264 kg/hab.	334 kg/hab.	270 kg/hab.
<b>TOTAL DMA</b>	<b>551 kg/hab.</b>	<b>546 kg/hab.</b>	<b>470 kg/hab.</b>



# LES PROJECTIONS DU PLPDMA 2026-2031



## 3 Les moyens mobilisés

Pour mettre en œuvre efficacement cette stratégie de prévention des déchets, l'Agglomération du Bocage Bressuirais va continuer à consacrer des moyens humains et financiers renforcés. Parallèlement, elle continuera à développer des partenariats avec les acteurs locaux de son territoire (associations, établissements, entreprises).

Sur le **plan humain**, l'Agglomération dédiera un agent à temps plein sur la prévention permettant ainsi d'assurer le suivi, la coordination et l'animation du programme d'actions. Sur la durée du programme, quelques agents supplémentaires seront sollicités pour des missions ponctuelles. Un ETP chargé de mission biodéchets renforcera l'équipe en 2026 et 2027.

Sur le **plan financier**, le budget alloué à la prévention oscillera entre **1,50€ et 1,80 €/hab./an.**



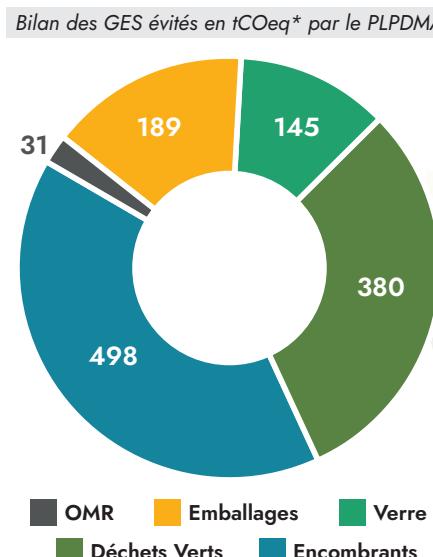
## 4 Les impacts environnementaux

La majeure partie des émissions Gaz à Effet de Serre (GES) générées par la gestion des déchets sont liées à deux étapes techniques :

**La collecte/le transport** : effectuées par des véhicules à combustion, ces étapes techniques génèrent une quantité importante d'émissions, notamment de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), en raison des trajets fréquents et des distances parcourues pour acheminer les déchets vers les sites de traitement.

**Le traitement** : les étapes de traitement des déchets sont toutes génératrices de GES, à des degrés divers selon le mode de traitement (stockage, incinération, tri, compostage, méthanisation, etc.) ;

\*tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent



Soit  
=



La réduction des déchets engendrée par le PLPDMA permet donc de réaliser des gains environnementaux en impactant à la baisse les émissions de GES. Un **bilan des émissions de gaz à effet de serre** (exprimées en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent) associées à la collecte, au transport et au traitement des déchets évités grâce aux actions du PLPDMA a été réalisé selon la méthodologie schématisée ci-contre, en s'appuyant sur les facteurs d'émissions de la base carbone de l'ADEME.

Le PLPDMA permet d'éviter à horizon 2031 environ 1 245 tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par an à l'échelle de la collectivité, soit une réduction de près de 11% des émissions de GES par rapport à aujourd'hui.

À noter que cette diminution est majoritairement liée à la baisse des émissions en lien avec le traitement des déchets végétaux et encombrants.

# LE PLAN D'ACTIONS



## 1 Les concertations

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a mené plusieurs phases de concertation afin d'élaborer un plan d'actions adapté au territoire.

### Concertations collectives



Un premier atelier, organisé avec les membres de la CCES, avait pour objectif de faire émerger des idées et d'initier un travail de co-construction du nouveau Plan Local de Prévention des Déchets. Les échanges ont porté sur trois thématiques principales :

- la réduction des végétaux,
- l'allongement de la durée de vie des appareils et des produits,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire.

À l'issue de cet atelier, le service prévention a retenu les actions jugées techniquement et financièrement réalisables par la direction.

Lors du second atelier, les participants ont travaillé à la rédaction des fiches actions correspondant aux thématiques retenues.

### Concertations individualisées



Pour approfondir les idées issues des ateliers collectifs, la direction de la prévention des déchets a souhaité rencontrer différents acteurs locaux en entretien individuel. Au total, 12 structures ont été consultées :

- La Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres,
- Emmaüs,
- L'association Parentalité & Partage,
- Le CPIE de Sèvre et Bocage,
- Les Restos du Cœur,
- La Croix-Rouge,
- Le Secours Populaire,
- L'association La Buissonante,
- Bocage Pays Branché,
- Les Centres Socio-Culturels du territoire.

Ces entretiens ont été particulièrement riches en idées et ont permis d'approfondir la réflexion autour des fiches actions.

# LE PLAN D'ACTIONS



## 2 Les Fiches actions

### AXE 1

#### LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- 1.1** Accompagner les restaurants collectifs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
- 1.2** Organiser des rencontres à destination des agents de restauration collective
- 1.3** Sensibiliser les élèves à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- 1.4** Sensibiliser les foyers du territoire à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- 1.5** Étudier la mise en place d'une filière de dons de la restauration collective et restaurateur vers des frigos partagés ou associations

### AXE 2

#### ÉVITER LA PRODUCTION DE VÉGÉTAUX ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

- 2.1** Accompagner la mise en place du contrôle d'accès en déchetterie
- 2.2** Rencontrer les professionnels du paysage
- 2.3** Favoriser le circuit court des végétaux et des biodéchets
- 2.4** Poursuivre l'opération de broyage à domicile
- 2.5** Soutenir la location de broyeur
- 2.6** Organiser des sessions de broyage en déchetteries
- 2.7** Créer un nouveau guide éco-jardinier & compostage
- 2.8** Étudier la mise à disposition d'enclos pour la dégradation des végétaux
- 2.9** Développer le compostage domestique
- 2.10** Développer le compostage collectif
- 2.11** Sécuriser la filière des biodéchets des professionnels

### AXE 3

#### METTRE EN PLACE ET RENFORCER LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION ÉCO-RESPONSABLE (ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ)

- 3.1** Animer des programmes pédagogiques
- 3.2** Accompagner les associations et les communes lors des manifestations
- 3.3** Faciliter l'échange ou le don de matériels entre associations
- 3.4** Promouvoir et rendre accessible l'usage des couches lavables
- 3.5** Encourager l'apport des contenants dans les commerces alimentaires
- 3.6** Aider à la mise en place de la consigne sur les contenants des producteurs locaux
- 3.7** Organiser des actions de sensibilisation « grand public »

### AXE 4

#### AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

- 4.1** Poursuivre le développement des zones de réemploi
- 4.2** Étudier la création d'une plateforme du réemploi
- 4.3** Accompagner les artisans dans la labellisation (Label Répar'acteur/Bonus réparation)
- 4.4** Soutenir l'organisation de gratificeras et bourses vêtements & jouets
- 4.5** Soutenir le développement des Repair'café
- 4.6** Mettre en place des collectes temporaires spécifiques
- 4.7** Sensibiliser le grand public et lycéens au réemploi des textiles et à l'achat de vêtements de seconde main

### AXE 5

#### RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

- 5.1** Inciter à la réduction des emballages via une tarification spécifique des professionnels
- 5.2** Accompagner la démarche : Référents matière en industrie (PACTE Efficacité Matière)
- 5.3** Aider les entreprises à l'application du décret des « 9 flux »
- 5.4** Accompagner les professionnels à la réduction des déchets
- 5.5** Accompagner les hébergeurs à la réduction des déchets

### AXE 6

#### RÉDUIRE LES DÉCHETS DU BTP

- 6.1** Promouvoir l'association Accro'Bât
- 6.2** Accompagner la démarche : Brocante aux matériaux
- 6.3** Promouvoir le Label 2EC (Engagement Économie Circulaire construction et aménagement)

### AXE 7

#### RÉDUIRE LES DÉCHETS MARINS

- 7.1** Sensibiliser les scolaires et le grand public
- 7.2** Accompagner les associations ou établissements scolaires dans la mise en place de marche de ramassage des déchets
- 7.3** Accompagner les communes et les associations organisatrices d'événements sur la collecte des mégots

## Accompagner les restaurants collectifs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Etablissements scolaires
- Etablissements médico-sociaux

### Partenaires à mobiliser

- Communes
- Association d'éducation à l'environnement

### Communication

- Affiches restaurant
- Site internet
- AggloMag

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Déchets alimentaires

### Période de réalisation :

- 2026 – 2031

### Priorité ++

### Moyens mobilisés

#### Humains

- Chargé de prévention
- Association en charge du diagnostic

#### Financiers

- 6000 €/an pour deux diagnostics



**En France, chaque année, près de 20 % de la nourriture produite finit à la poubelle.**

Depuis 2014, l'Agglomération accompagne les restaurants scolaires du territoire par un diagnostic complet (pesée de repas servi et non-servi, production/approvisionnement, organisation du service...).

**L'objectif** est de continuer d'accompagner les restaurants scolaires, qui sont des vecteurs importants de sensibilisation auprès des enfants, et également d'accompagner les établissements publics de soins qui, de par leur activité continue, sont de plus gros producteurs.



### Le but de cette action

- Réduire les quantités de déchets alimentaires.
- Sensibiliser le personnel, les encadrants, convives, municipalité

### Mise en oeuvre

- Sélectionner deux établissements par an (si possible sur la même ville)
- Réaliser deux semaines de pesées entrecoupées de 5 semaines
- Présenter les résultats du diagnostic et les axes de travail à mettre en place par l'établissement

### Indicateurs suivis

- Nombre d'établissements sensibilisés
- Réduction du gaspillage alimentaire (%)

Le badge "Collectivité éco-responsable" indique les actions déployables au sein d'un ou plusieurs services de l'agglomération.

## Organiser des rencontres à destination des agents de restauration collective

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Personnels / Employés
- Etablissements scolaires
- Élus

### Partenaires à mobiliser

- Direction Dév. Économique
- Structures d'éducation à l'environnement
- CREPAQ

### Communication

- Mailing - phoning
- Site internet
- AggloMag

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Déchets alimentaires

### Période de réalisation :

- 2026 – 2031

### Priorité ++

### Moyens mobilisés

- |                |   |
|----------------|---|
| <b>Humains</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Chargé de prévention</li> <li>■ Association en charge du diagnostic</li> </ul> |
|----------------|---|

- |                   |  |
|-------------------|--|
| <b>Financiers</b> | 1000 €/an pour deux réunions à l'année |
|-------------------|--|

Dans la restauration collective, le gaspillage alimentaire représente en moyenne 120g/convive/repas.

Nous avons pu constater, au fur et à mesure des diagnostics, que le personnel de restauration et la direction des établissements échangent très peu avec leurs confrères du territoire au sujet des problématiques rencontrées ou des bonnes pratiques mises en place.

L'objectif est de programmer des rencontres entre pairs sur différentes thématiques : approvisionnement, menus, animation, prestations externalisées...



### Le but de cette action

- Réduire les quantités de déchets alimentaires.
- Sensibiliser et informer le personnel, les encadrants, la municipalité

### Mise en oeuvre

- Diagnostic territorial (nombre de restaurants scolaires, type d'organisation, nombre de convives...)
- Établir des groupes ayant des centres d'intérêt commun sur les thématiques
- Réaliser 2 rencontres par an en co-animation avec une structure locale compétente et le retour d'expérience d'un agent de restauration.

### Indicateurs suivis

- Nombre d'établissements sensibilisés
- Réduction du gaspillage alimentaire (%)

## Sensibiliser les élèves à la lutte contre le gaspillage alimentaire

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Jeunes Public

### Partenaires à mobiliser

- Établissements scolaires
- Structures d'éducation à l'environnement

### Communication

- Site internet
- AggloMag

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Déchets alimentaires

### Période de réalisation :

- 2025 – 2031

### Priorité ++

### Moyens mobilisés

#### Humains

- Chargé de prévention
- Association en charge des programmes pédagogique

#### Financiers

- 3 000 € par établissement

**En France, le gaspillage alimentaire à domicile représente en moyenne 30kg/personne/an.**

Lors des diagnostics en établissements scolaires proposés en action 1.1, il est important de sensibiliser les élèves sur plusieurs séances en classe.

**L'objectif** est de sensibiliser les élèves sur toute la chaîne alimentaire, du producteur en passant par l'assiette jusqu'à la valorisation des biodéchets, tout en les sensibilisant sur l'impact du gaspillage alimentaire et les faire réfléchir sur les moyens d'actions qu'ils peuvent mettre en œuvre à leur échelle et au sein de leur famille.



### Le but de cette action

- Sensibiliser les élèves de l'établissement ayant reçu un diagnostic

### Mise en oeuvre

- Réunion de présentation auprès de l'ensemble de l'équipe pédagogique

### Indicateurs suivis

- Nombre d'enfants sensibilisés
- Réduction du gaspillage alimentaire (%)

## Sensibiliser les foyers du territoire à la lutte contre le gaspillage alimentaire

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Ménages / Grand public

### Partenaires à mobiliser

- Centres Socioculturel
- Structures d'éducation à l'environnement
- Direction de la communication

### Communication

- Site internet
- AggloMag

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Déchets alimentaires

### Période de réalisation :

- 2025 – 2031

### Priorité ++

### Moyens mobilisés

#### Humains

- Chargé de prévention
- Intervenant ateliers

#### Financiers

- Prestation atelier : 550€ à raison de deux ateliers par an

**Les ménages sont les premiers responsables du gaspillage alimentaire : à eux seuls, ils en génèrent 39%, soit près de 100 € par habitant qui finissent à la poubelle chaque année.**

À la suite des diagnostics en établissements scolaires proposés en action 1.1, et du programme pédagogique associé, il est important de sensibiliser également les foyers.

**L'objectif** est de sensibiliser les foyers sur l'impact du gaspillage alimentaire et leur donner des astuces à mettre en œuvre en leur proposant des ateliers pratiques tels que la préparation des repas, organisations des courses, conservation des aliments, valorisation des matières organiques...



### Le but de cette action

- Réduire les quantités de déchets alimentaires.
- Sensibiliser les foyers du territoire.

### Mise en oeuvre

- Réunion de présentation auprès de l'ensemble de l'équipe pédagogique

### Indicateurs suivis

- Nombre de foyers sensibilisés
- Réduction du gaspillage alimentaire (%)

## Étudier la mise en place d'une filière de dons de la restauration collective

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Ménages / Grand public

### Partenaires à mobiliser

- Restaurants collectifs et commerciales
- CREPAQ
- Associations de dons alimentaires

### Communication

- Site internet
- AggloMag

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Déchets alimentaires

### Période de réalisation :

- 2025 – 2031

### Priorité ++

### Moyens mobilisés

#### Humains

- Chargé de prévention
- Responsable et agent de restauration

#### Financiers

- 5000 €/ frigos dont 1000€ pris en charge par le CREPAQ.
- 50% du reste à charge prise en charge commune.

**En France, 16% de la population est touchée par la précarité alimentaire.**

Dans la restauration collective le gaspillage alimentaire représente en moyenne 120g/convives/repas, en restaurant commercial 105g/convives/repas. Une part de ce gaspillage alimentaire concerne les aliments non-servis, suivant l'équipement du restaurant celui-ci ne peut pas systématiquement être repassé le lendemain.

**L'objectif** est de développer sur les communes de l'Agglomération, pour lequel un diagnostic aura préalablement été effectué, la mise en place de Frigo Zéro Gaspi® développé par CREPAQ (Centre Ressource d'Écologie Pédagogique de Nouvelle Aquitaine) qui en assure la responsabilité morale, juridique et technique.



### Le but de cette action

- Réduire les quantités de déchets alimentaires.

### Mise en oeuvre

- Diagnostic de gaspillage alimentaire (restauration collective et commerciale)
- Concertation avec les communes du territoire

### Indicateurs suivis

- Nombre de repas déposé chaque jour
- Réduction du gaspillage alimentaire (%)

## AXE 2 ÉVITER LA PRODUCTION DE VÉGÉTAUX ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

### Accompagner la mise en place du contrôle d'accès en déchetterie

#### Porteur de l'action

- Direction déchets

#### Public ciblé

- Ménages / Grand public
- Entreprises

#### Partenaires à mobiliser

- Structures de formation jardin éco-responsable
- Structures d'éducation à l'environnement
- Direction de la communication

#### Communication

- Affiche, campagne radio, campagne cinéma, flan de benne
- Stand mobile

#### Typologie déchets :

- DMA

#### Flux de déchets :

- Végétaux

#### Période de réalisation :

- 2028

#### Priorité ++

#### Moyens mobilisés

- |                |   |
|----------------|---|
| <b>Humains</b> | ■ Chargé de prévention<br>■ Direction de la communication |
|----------------|---|

- |                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Financiers</b> | 5 000 € pour la campagne de communication |
|-------------------|---|

**Un usager dépose en moyenne 119kg de végétaux par an sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, contre 101kg en moyenne sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine\*.**

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a établi en 2024 un schéma directeur des déchetteries qui comprend la refonte de l'ensemble des déchetteries, l'optimisation et la mise en place du contrôle d'accès par carte. La mise en œuvre du schéma directeur débutera en 2026 pour une durée de 10 ans.

On peut observer sur la collectivité voisine ayant mis en place le contrôle d'accès une diminution de l'ordre de -18% du tonnage de végétaux déposé.

**L'objectif** est de mener à une campagne d'information sur le nouveau dispositif en amont de la mise en place, en orientant notamment les usagers vers sur la gestion des végétaux à la passerelle.



#### Le but de cette action

- Réduire l'apport de végétaux en déchetterie
- Sensibiliser les usagers à des techniques de jardinage éco-responsable

#### Mise en oeuvre

- Création d'une campagne de communication
- Sensibilisation des usagers en bas de quai de déchetterie

#### Indicateurs suivis

- Tonnage de végétaux

\*source : Production de Déchets Ménagers et Assimilés en région | Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire [www.ordec.arec-nouvelleauquitaine.com/dechets-menagers-et-assimiles/production-de-dechets-menagers-et-assimiles-en-region](http://www.ordec.arec-nouvelleauquitaine.com/dechets-menagers-et-assimiles/production-de-dechets-menagers-et-assimiles-en-region)

## Rencontrer avec les professionnels du paysage

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Entreprises

### Partenaires à mobiliser

- Structures de formation jardin éco-responsable
- Structures d'éducation à l'environnement
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat

### Communication

- Mailling
- Phoning

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Végétaux

### Période de réalisation :

- 2027 – 2028

### Priorité ++

### Moyens mobilisés

- |                |   |
|----------------|---|
| <b>Humains</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Chargé de prévention</li> <li>■ Structures de formation</li> </ul> |
|----------------|---|

- |                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Financiers</b> | Prestation atelier : 550€ à raison de 4 ateliers sur les années 2027/2028 |
|-------------------|---|

**Chaque année, les professionnels génèrent 747 tonnes d'apport de végétaux.**

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a établi en 2024 un schéma directeur des déchetteries qui comprend la refonte de l'ensemble des déchetteries, l'optimisation et la mise en place du contrôle d'accès par carte. La mise en place du contrôle d'accès débutera en 2028.

Les apports de végétaux des professionnels (pour les professionnels identifiés en déchetterie) représentent, en moyenne depuis 2012, 9% des apports totaux, de soit 747 tonnes/an (10 kg/an/hab. en moyenne). On peut tout de même observer un écart considérable d'apport entre les professionnels.

**L'objectif** est de rencontrer ces professionnels du paysage, en premier lieu les auto-entrepreneurs, pour leur proposer des temps d'échange et de sensibilisation à la gestion des espaces verts responsable.



### Le but de cette action

- Réduire l'apport de végétaux en déchetterie
- Sensibiliser les professionnels à des techniques de jardinage éco-responsable

### Mise en oeuvre

- Ateliers / formation éco-jardinier

### Indicateurs suivis

- Tonnage de végétaux

## AXE 2 ÉVITER LA PRODUCTION DE VÉGÉTAUX ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

### Favoriser le circuit court des végétaux et des biodéchets

#### Porteur de l'action

- Direction déchets

#### Public ciblé

- Agriculteurs
- Entreprises

#### Partenaires à mobiliser

- Chambre d'Agriculture
- Bureau d'étude
- Réseau Compost Citoyen

#### Communication

- Article

#### Typologie déchets :

- DMA
- Déchets alimentaires
- Végétaux

#### Période de réalisation :

- 2026 – 2028

#### Priorité +++

#### Moyens mobilisés

##### Humains

- Responsable équipements, traitement et data
- Chargé de prévention
- Responsable déchetterie

##### Financiers

- Étude : 15 000 €
- Installation : 30 000 € / plateforme max

**L'Agglomération du Bocage Bressuirais collecte chaque année 8 700 tonnes de végétaux et de biodéchets, traités par un prestataire privé.**

À la suite du déploiement des solutions de tri à la source des biodéchets, le tonnage de biodéchets est estimé à 114 tonnes pour les usagers et 218 tonnes pour les professionnels. La direction de la prévention et de la valorisation des déchets envisage de mailler le territoire avec plusieurs plateformes dédiées aux végétaux et aux biodéchets, en partenariat avec les agriculteurs.

**L'objectif** est de structurer une filière de traitement de proximité pour ces matières, permettant leur valorisation in situ via un retour au sol chez l'agriculteur. Ces plateformes constituerait également des points de dépôt pour les professionnels du paysage, leur offrant un service logistique de proximité adapté à leurs besoins opérationnels.



#### Mise en oeuvre

- Appel à manifestation auprès des agriculteurs (Article Newsletter Chambre Agriculture + service agriculture l'Agglomération).
- Étude de faisabilité avec la Chambre d'Agriculture et la DREAL.
- Étude modèle économique
- Lancement d'une période test + analyse des tests
- Démarrage progressif des plateformes

#### Indicateurs suivis

- Tonnage de végétaux et biodéchets

## Poursuivre l'opération de broyage à domicile

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Ménages
- Grand public

### Partenaires à mobiliser

- Prestataire de broyage

### Communication

- Site Internet
- AggloMag
- Panneau déchetterie
- Réunion compostage

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Végétaux

### Période de réalisation :

- 2025 – 2031

### Priorité déjà en place

### Moyens mobilisés

#### Humains

- Prestataire de broyage
- Chargé de prévention

#### Financiers

- Prestation de broyage  
8 000 €/an

**Depuis 2012, chaque foyer peut bénéficier d'une heure de broyage gratuite par an.**

Le prestataire de service intervient au domicile des particuliers. Les résidus sont laissés sur place, accompagnés de conseils pratiques pour leur utilisation au jardin.

**L'objectif** de ce dispositif vise à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement, telles que le paillage et le compostage, afin de limiter les apports en déchetterie et enrichir les sols localement.



### Mise en oeuvre

- Convention avec un prestataire de broyage
- Prise de rendez-vous direct entre l'usager et le prestataire

### Indicateurs suivis

- Suivi des heures de broyage via la facturation

## Soutenir la location de broyeur

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Ménages
- Grand public

### Partenaires à mobiliser

- Loueurs de broyeur

### Communication

- Site Internet
- AggroMag
- Panneau déchetterie
- Réunion compostage

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Végétaux

### Période de réalisation :

- 2027 – 2031

### Priorité +

### Moyens mobilisés

#### Humains

- Chargé de prévention
- Service finance

#### Financiers

- Enveloppe de soutien 5 000€/an

**Depuis 2012, l'Agglomération du Bocage Bressuirais propose un service de broyage à domicile pour encourager les foyers du territoire à valoriser leurs végétaux sur place.**

Afin de renforcer cette démarche et s'adapter au plus grand nombre de foyers, la direction Déchets envisage de compléter ce dispositif par une aide financière destinée aux usagers louant un broyeur auprès d'un professionnel local.

**L'objectif** est de proposer un soutien financier aux usagers souhaitant louer un broyeur auprès d'un professionnel conventionné. Ce soutien prendra la forme d'un remboursement de 50% du coût de la location, dans la limite de 100 € par foyer et par an, et sous réserve du budget annuel alloué à cette opération.



### Mise en oeuvre

- Rencontrer les loueurs de broyeurs du Bocage Bressuirais
- Conventionner avec les professionnels
- Versement du soutien après présentation de la facture

### Indicateurs suivis

- Suivi du nombre de foyer soutenus via la facturation

## Organiser des sessions de broyage en déchetteries

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Ménages
- Grand public

### Partenaires à mobiliser

- Prestataire de broyage

### Communication

- Site Internet
- AggroMag
- Panneau déchetterie
- Réunion compostage

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Végétaux

### Période de réalisation :

- 2026 – 2031

### Priorité +

### Moyens mobilisés

#### Humains

- Prestataire de broyage
- Chargé de prévention

#### Financiers

- Prestation de broyage  
1 200 €/an  
soit 4 demi-journées par an

**Depuis 2012, 805 foyers du Bocage Bressuirais ont bénéficié du service de broyage à domicile proposé par l'Agglomération.**

Afin de renforcer cette démarche et s'adapter au plus grand nombre de foyers, la direction Déchets envisage de compléter ce dispositif par des sessions collectives de broyage en déchetterie.

**L'objectif** est de permettre aux usagers de réserver en ligne, sur des créneaux prédéfinis, un rendez-vous à la déchetterie pour faire broyer leurs végétaux. Lors de cette opération, des conseils pratiques leur seront donnés pour réutiliser le broyat au jardin. Ceux qui ne souhaitent pas repartir avec leur broyat pourront le déposer dans une zone dédiée, accessible à d'autres usagers.



### Mise en oeuvre

- Organiser un calendrier de session de broyage avec le prestataire de broyage à domicile.
- Mise en place d'un calendrier de prise de rendez-vous

### Indicateurs suivis

- Suivi des m<sup>3</sup> de végétaux broyés

## Créer un nouveau guide éco-jardinier & compostage

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Ménages
- Grand public

### Partenaires à mobiliser

- Direction de la communication
- Réseau Compost Citoyen

### Communication

- Site internet
- Guide papier

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Végétaux
- Déchets alimentaires

### Période de réalisation :

- 2026

### Priorité +

### Moyens mobilisés

- |                |   |
|----------------|---|
| <b>Humains</b> | ■ Chargé de prévention<br>■ Direction de la communication |
|----------------|---|

- |                   |                               |
|-------------------|-------------------------------|
| <b>Financiers</b> | Édition des guides : 500 €/an |
|-------------------|-------------------------------|

**L'Agglomération du Bocage Bressuirais propose gratuitement aux usagers deux guides pratiques : Petit guide du compostage et Valorisation et réduction des déchets verts.**

Le premier guide présente les différentes étapes du compostage ainsi que les usages possibles du compost au jardin. Le deuxième guide présente les différentes techniques d'un jardin éco-responsable.

**L'objectif** est d'associer ces deux guides afin de ne faire qu'un seul support pour les usagers, retravailler le guide afin que celui-ci présente les nouvelles solutions de compostage des villes, et la mise à disposition de bacs pour la dégradation des végétaux.



### Mise en oeuvre

- Travailler le contenu des guides
- Mise en forme et édition par le service communication

### Indicateurs suivis

- Nombre de commandes des guides

## Étudier la mise à disposition d'enclos pour la dégradation des végétaux

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Ménages
- Grand public
- Entreprises

### Partenaires à mobiliser

- Structure ESS locale

### Communication

- Site internet
- Affiche
- Réseaux Sociaux

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Végétaux

### Période de réalisation :

- 2027 – 2031

### Priorité +

### Moyens mobilisés

- |                |                        |
|----------------|------------------------|
| <b>Humains</b> | ■ Chargé de prévention |
|----------------|------------------------|

- |                   |              |
|-------------------|--------------|
| <b>Financiers</b> | À déterminer |
|-------------------|--------------|

**Sur le territoire de l'Agglomération, chaque usager dépose en moyenne 119 kg de végétaux par an en déchetterie.**

Pourtant, plus d'un foyer sur deux composte déjà, grâce aux campagnes de distribution gratuite de composteurs mises en place depuis 2011.

Cependant, certains usagers continuent d'apporter leurs végétaux en déchetterie, notamment lorsque le volume de branchages dépasse la capacité du composteur. Il s'agit souvent de personnes disposant de jardins très paysagers, qui ne souhaitent pas y entreposer leurs déchets végétaux pour des raisons esthétiques.

**L'objectif** est de mettre à disposition des usagers du territoire des bacs à végétaux, tout en sensibilisant aux bénéfices écologiques de la conservation des branchages sur leur parcelle. Ces bacs favorisent le développement de la biodiversité locale : oiseaux, lézards, coléoptères, vers, papillons, et apportent également une dimension esthétique à l'aménagement paysager.



### Mise en oeuvre

- Sourcing bac de broyat en kit
- Vente en réunion compostage
- Présentation du bac en déchetterie

### Indicateurs suivis

- Nombre de bacs à végétaux

## Développer le compostage domestique

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Ménages
- Grand public

### Partenaires à mobiliser

- Structures d'éducation à l'environnement
- Réseau Compost Citoyen

### Communication

- Site internet
- Affiche
- Réseaux Sociaux

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Déchets alimentaires
- Végétaux

### Période de réalisation :

- 2026 – 2031

### Priorité +

### Moyens mobilisés

#### Humains

- Chargé de prévention
- Chargé de mission biodéchets

#### Financiers

- 14 602 €/an : Investissement composteurs + bioseaux
- Coût prestation animation réunion (250€)

**Depuis 2011, l'Agglomération met gratuitement à disposition des composteurs pour les foyers du territoire, à l'occasion de réunions d'information organisées régulièrement.**

Ces rencontres, animées par une association environnementale locale, permettent aux participants de découvrir les différentes étapes du compostage ainsi que les usages possibles du compost au jardin. Elles peuvent également être ouvertes aux professionnels souhaitant installer un composteur dans leur entreprise.

**L'objectif** est double : rendre le compostage accessible à tous en fournissant gratuitement le matériel nécessaire, tout en diffusant des consignes homogènes sur l'ensemble du territoire.



### Mise en oeuvre

- Planification des réunions compostages de l'année
- Renseignement des dates de réunion sur le formulaire d'inscription en ligne
- Diffusion des dates aux communes et aux usagers

### Indicateurs suivis

- Tableau de suivi des composteurs

## Développer le compostage collectif

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Ménages
- Grand public

### Partenaires à mobiliser

- Communes
- Structures d'éducation à l'environnement
- Réseau Compost Citoyen
- Direction de la communication

### Communication

- Site internet
- Réseaux sociaux
- Presse
- Affiches

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Déchets alimentaires
- Végétaux

### Période de réalisation :

- 2026 – 2031

### Priorité +

### Moyens mobilisés

#### Humains

- Chargé de prévention
- Chargé de mission biodéchets
- Agent de terrains
- Direction de la communication

#### Financiers

- 225 990 € Investissement  
composteurs partagés et collectés

**Fin 2022, l'Agglomération du Bocage Bressuirais a lancé une étude préalable à la mise en place du dispositif de tri à la source des biodéchets.**

L'objectif était de mieux connaître le gisement des biodéchets produits, leur composition (déchets alimentaires, déchets verts) par type de producteurs (ménages, producteurs assimilés, gros producteurs) et d'identifier les différentes solutions de tri à la source des biodéchets possibles. Cette analyse a permis de définir les solutions adaptées au territoire et à ses habitants.

**L'objectif** du compostage collectif est de répondre au besoin des habitants résidant en appartement ou ne disposant de jardin, l'Agglomération a fait le choix de mettre des solutions en place :

- Compostage partagé dans les bourgs de zone rurale
- Compostage collecté dans les villes



### Mise en oeuvre

- Attribution du marché de fourniture des composteurs partagés et collectés
- Étude d'implantation des points de compostage et concertation avec les communes
- Déploiement des points
- Organisation de réunions publiques et de sensibilisation en porte à porte

### Indicateurs suivis

- Tableau de suivi des composteurs
- Suivi des foyers équipés de bioseaux

## Sécuriser la filière des biodéchets des professionnels

### Porteur de l'action

- Recto-Verso

### Public ciblé

- Entreprises
- Artisans / Commerçants
- Établissements médico-sociaux

### Partenaires à mobiliser

- Association représentant de commerçants
- Structures d'éducation à l'environnement
- Réseau Compost Citoyen

### Communication

- Site internet
- Réseaux sociaux
- Presse
- Affiches

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Déchets alimentaires
- Végétaux

### Période de réalisation :

- 2026 – 2027

### Priorité +

### Moyens mobilisés

- |                |  |
|----------------|--|
| <b>Humains</b> | ■ Chargé de mission biodéchets<br>Recto Verso et l'Agglomération<br>■ Chargé de prévention |
|----------------|--|

- |                   |                              |
|-------------------|------------------------------|
| <b>Financiers</b> | 10 000 € Coût de la démarche |
|-------------------|------------------------------|

**Chaque année, 3 tonnes de biodéchets sont collectées auprès des professionnels.**

Depuis 2010, la direction des déchets de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, fortement engagée dans la prévention des déchets, a fait le choix de mettre en place une collecte de biodéchets à destination des professionnels pour les valoriser en compost. Cette initiative, portée par les élus sans obligation réglementaire, a permis de réduire les ordures ménagères produites et de ce fait l'impact environnemental de notre territoire.

Depuis janvier 2025, la loi AGEC rend obligatoire le tri à la source des biodéchets pour tout producteur de déchets alimentaires. Par ailleurs, elle interdit aux collectivités de proposer un service spécifique de collecte et traitement des biodéchets des professionnels. Pour garantir la pérennité d'une solution de tri des biodéchets sur le territoire, la Direction des Déchets s'associe à l'association Recto Verso, spécialisée en Ecologie Industrielle Territoriale (EIT), pour étudier la mise en place d'une solution mutualisée.

**L'objectif** est de regrouper les professionnels des métiers de bouche pour négocier ensemble avec un prestataire. Cette approche collaborative permettra d'obtenir des tarifs plus avantageux et de simplifier leurs démarches.

### Mise en oeuvre

- Élaboration d'une convention d'objectif entre Recto Verso et l'Agglomération du Bocage Bressuirais
- Élaboration d'une liste de 30 producteurs pour la réalisation de pesée de biodéchets
- Négociation avec les différents prestataires de collecte
- Proposition de contrat groupé à l'ensemble des professionnels desservis par la collecte de biodéchets de l'Agglomération et les professionnels ayant réalisé des pesées de biodéchets.

### Indicateurs suivis

- Nombre de professionnels intégrés au groupement de commande / Tonnage collecté



## Animer des programmes pédagogiques

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Jeunes Public

### Partenaires à mobiliser

- Structures d'éducation à l'environnement

### Communication

- Guide des activités pédagogiques
- Site internet
- Mailing établissements

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Tout DMA

### Période de réalisation :

- 2025 – 2030

### Priorité +

### Moyens mobilisés

#### Humains

- Chargé de prévention
- Structure d'éducation à l'environnement

#### Financiers

15 000 €/an

**Depuis 2010, l'Agglomération du Bocage Bressuirais propose chaque année aux écoles, collèges, lycées du territoire, un programme d'animations pédagogiques sur le thème de la gestion, de la réduction et du tri des déchets ménagers.**

L'inscription à ces animations nécessite la motivation et l'implication des enseignants et de tout le personnel de l'établissement. Le programme pédagogique doit s'inscrire dans une démarche éco-responsable globale de l'école et répondre au thème de l'année scolaire.

Le contenu des séances permet aux élèves d'éveiller leurs connaissances en matière de réduction des déchets et de comprendre que le recyclage n'est qu'une solution parmi d'autres, à utiliser lorsque le déchet ne peut être évité.

Les séances permettent également aux enfants de se projeter dans leur cadre de vie — à l'école, dans leurs activités extrascolaires, en vacances...

**L'objectif** est de repenser les thématiques du programme pour les aligner pleinement avec les priorités du PLPDMA : réduire - réemployer - réparer ; Promouvoir le compostage et le jardinage éco-responsable ; agir contre les déchets marins ; encourager une consommation textile responsable. Tout en conservant, pour les élèves de cycle 3, une visite dans une structure locale en relation avec le thème choisi.

### Le but de cette action

- Initier les élèves aux bons réflexes pour réduire les déchets, consommer responsable, préserver l'environnement.

### Mise en oeuvre

- Sélection de 4 à 5 établissements par an
- De 2 à 3 séances suivant les niveaux avec une visite d'une structure locale comprise pour les élèves de cycles 3

### Indicateurs suivis

- Nombre d'établissements et d'élèves sensibilisés

## Accompagner les associations et les communes lors des manifestations

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Association

### Partenaires à mobiliser

- Communes

### Communication

- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMag

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- OMR
- Emballages

### Période de réalisation :

- 2025 – 2030

### Priorité +

### Moyens mobilisés

- Humains** ■ Chargé de prévention

- Financiers** 18 000 € renouvellement point tri (70% subvention CITEO)  
2 500 € vaisselle lavable

**Depuis 2010, 42 300 gobelets ont été prêtés au cours de 471 manifestations accompagnées dans la gestion de leurs déchets par le service.**

Chaque contact permet de sensibiliser les organisateurs aux gestes de réduction en fonction de leur organisation. Un forfait de mise à disposition du matériel est facturé en fonction du nombre et du volume de contenants que l'association a besoin.

**L'objectif** est de fournir du matériel de tri pour les différents flux présents sur la manifestation (ordures ménagères, recyclables, biodéchets, verre, coquillages, mégots de cigarettes...), accompagné d'une signalétique explicite des consignes. Nous mettrons également à disposition, gratuitement, de la vaisselle réutilisable (gobelets, pichets, barquettes, assiettes compartimentées...), avec une consigne pour garantir la restitution.

Une charte éco-manifestation va être élaborée pour donner des idées et solutions concrètes aux organisateurs.



### Le but de cette action

- Diminuer les ordures ménagères
- Sensibiliser les organisateurs à la réduction des déchets

### Mise en oeuvre

- Promouvoir le service auprès des associations (forum, réunions communales...)
- Accompagner les associations en leur proposant des alternatives aux jetables
- Conventionner avec les associations et les communes du territoire

### Indicateurs suivis

- Nombre d'associations accompagnées
- Nombre de vaisselle réutilisable prêtée

## Faciliter l'échange ou le don de matériels entre associations

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Associations

### Partenaires à mobiliser

- Associations
- Communes
- Direction de la communication

### Communication

- Mailing
- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMag

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Autres DMA

### Période de réalisation :

- 2027 – 2030

### Priorité +

### Moyens mobilisés

- |                |   |
|----------------|---|
| <b>Humains</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Chargé de prévention</li> <li>■ Direction Service Informatique</li> <li>■ Direction de la communication</li> </ul> |
|----------------|---|

- |                   |                      |
|-------------------|----------------------|
| <b>Financiers</b> | Aucun coût financier |
|-------------------|----------------------|

**Depuis 2010, le service accompagne une grande partie des manifestations du territoire dans la gestion de leurs déchets.**

Les échanges réguliers avec les associations du territoire montrent qu'elles disposent souvent d'un important stock de matériel événementiel. De même, certains clubs sportifs et artistiques, possèdent des équipements utilisés ponctuellement pour un événement, mais rarement réutilisés par la suite.

**L'objectif** est de créer une plateforme d'échange ou de location en ligne de matériel événementiel (costume, mobilier, équipements, vaisselle...) afin de faciliter les échanges entre associations du territoire mais également auprès des usagers, dans le but d'éviter la surconsommation.

### Le but de cette action

- Promouvoir le prêt de matériel
- Faire connaître le matériel événementiel présent sur le territoire

### Mise en oeuvre

- Création de la plateforme via le site internet de l'Agglomération
- Promouvoir la plateforme auprès des associations pour les inciter à y publier le matériel qu'elles souhaitent mettre à disposition.

### Indicateurs suivis

- Nombre de produits mis en ligne
- Nombre d'associations participantes
- Nombre de mises en relation



## Promouvoir et rendre accessible l'usage des couches lavables

### Porteur de l'action

- Direction Déchets
- Parentalité-Partage

### Public ciblé

- Ménages / Grand public
- Etablissements médico-sociaux

### Partenaires à mobiliser

- Crèches
- Relais Petite Enfance
- Centre de protection maternelle et infantile

### Communication

- Mailing
- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggroMag

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- OMR

### Période de réalisation :

- 2026 – 2030

### Priorité ++

### Moyens mobilisés

- |                |   |
|----------------|---|
| <b>Humains</b> | ■ Chargé de prévention<br>■ Conseillère Parentalité-Partage |
|----------------|---|

- |                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Financiers</b> | Investissement stock : 6 kits pour commencer (1 kit = 500€) |
|-------------------|---|



**En France, un enfant consomme entre 4500 à 6000 couches jusqu'à l'âge de 2 ans et demi, ce qui représente 1 tonne de déchets et 500 kg de CO<sub>2</sub>, pour un budget mensuel de 45 €.**

L'adoption d'une solution lavable implique un coût initial pour les familles, ce qui peut constituer un frein.

Depuis 2010, l'association Parentalité-Partage accompagne les familles du territoire de l'Agglomération dans la promotion et l'usage des couches lavables, en proposant notamment un service de location de kits adaptés.

**L'objectif** de la Direction Déchets est d'assurer la gestion du service de location de kits de couches lavables auprès des familles, afin de renforcer la visibilité de cette action sur l'ensemble du territoire, tout en maintenant l'accompagnement des familles par l'association Parentalité-Partage.

Il s'agit également de développer des partenariats avec les professionnels de la petite enfance (crèches, assistantes maternelles, PMI, maternités, etc.).



### Le but de cette action

- Réduire les textiles à usage unique dans les ordures ménagères
- Promouvoir une consommation éco-responsable
- Rendre le recours aux couches lavables accessible à tous

### Mise en oeuvre

- Conventionnement Agglomération Bocage Bressuirais / Parentalité Partage
- Délibération tarifs de location
- Promotion du service

### Indicateurs suivis

- Nombre de location de kit

Le badge "Collectivité éco-responsable" indique les actions déployables au sein d'un ou plusieurs services de l'agglomération.

## Encourager l'apport des contenants dans les commerces alimentaires

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Artisans/Commerçants
- Consommateurs

### Partenaires à mobiliser

- Associations de commerçants
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Direction de la communication
- CFBCT Organisation professionnelle des artisans bouchers-charcutiers-traiteurs

### Communication

- Affiches, autocollants
- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMag
- Presse locale

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Emballages

### Période de réalisation :

- 2027 – 2030

### Priorité +

### Moyens mobilisés

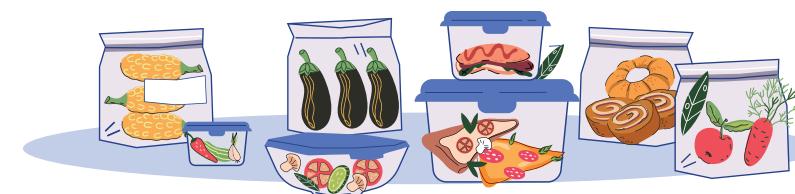
- |                |  |
|----------------|--|
| <b>Humains</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Chargé de prévention</li> <li>■ Chargé de communication</li> <li>■ Direction de la communication</li> </ul> |
|----------------|--|

- |                   |                                   |
|-------------------|-----------------------------------|
| <b>Financiers</b> | 2 000 € Coût kit de communication |
|-------------------|-----------------------------------|

**Sur le territoire de l'Agglomération Bocage Bressuirais, les déchets recyclables (emballages) représentent en moyenne 72,9 kg par habitant et par an.**

À partir de 2026, les bacs de tri des particuliers seront pucés afin de mieux connaître leur production. La loi AGEC fixe un objectif ambitieux : atteindre 10% d'emballages réemployés d'ici 2027. Apporter ses propres contenants en magasin pour les produits à la coupe ou en vrac constitue une solution efficace. Toutefois, si certains commerçants soutiennent cette pratique, d'autres la refusent, invoquant des contraintes liées à la réglementation sanitaire.

**L'objectif** est de promouvoir cette pratique sur le territoire de l'Agglomération en collaborant avec les commerces de bouche. Cela passera par la création de supports visuels (badges autocollants, affiches en magasin) informant les clients qu'ils peuvent apporter leurs propres contenants, à condition qu'ils soient propres et secs, ce qui sera systématiquement vérifié. L'enjeu est également d'inciter les commerçants à relayer spontanément cette information auprès de leur clientèle.



### Le but de cette action

- Encourager une consommation éco-responsable
- Lever les freins des consommateurs et commerçants
- Réduire les emballages

### Mise en oeuvre

- Constitution d'un groupe de travail regroupant une dizaine de commerçants de bouche
- Création d'un kit de communication adapté et facilitant la communication des commerçants

### Indicateurs suivis

- Nombre de commerçants relais

## Aider à la mise en place de la consigne sur les contenants des producteurs locaux

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Producteurs
- Consommateurs

### Partenaires à mobiliser

- Dir. Dev. Économique
- Chambre Agriculture

### Communication

- Contacts producteurs
- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMag

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Verres
- Emballages

### Période de réalisation :

- 2027 – 2030

### Priorité +

### Moyens mobilisés

#### Humains

- Chargé de prévention
- Animateur Recto-Verso
- Chargé agriculture

#### Financiers

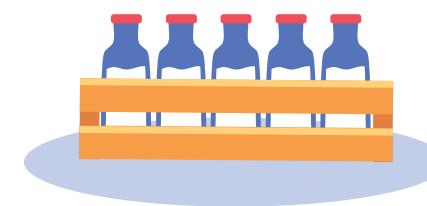
- 8 000 € Aide au lancement investissement des contenants (Subvention CITEO)

### Sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, la collecte de verre atteint 40 kg/hab/an.

La loi AGEC fixe un objectif de 10% d'emballages réemployés d'ici 2027. Pour y parvenir, Citeo a lancé en 2023 le dispositif ReUse, visant à mutualiser et optimiser le réemploi des emballages alimentaires en grande distribution, avec une phase d'expérimentation régionale avant un déploiement national.

Selon la carte des producteurs du territoire réalisée par la direction du développement économique, nous avons sur le territoire de l'Agglomération plus de 80 producteurs réalisant de la vente directe, dont 8 producteurs laitiers utilisant des contenants en verre.

**L'objectif** est de travailler avec ces 8 producteurs sur la mise en œuvre de consignes en verre, avec une recherche de solution de lavage sur le territoire de l'Agglomération et de logistique. Ce projet peut être porté par l'association Économie circulaire : Recto Verso.



### Le but de cette action

- Promouvoir une consommation éco-responsable
- Amorcer le travail pouvant être mené avec CITEO dans le cadre du déploiement de ReUse

### Mise en oeuvre

- Constituer un groupe de travail (producteurs - recto-verso – développement économique)
- Recherche de contenants, solution de lavage et logistique
- Expérimentation

### Indicateurs suivis

- Nombre de contenants consignés mis en circulation

## Organiser des actions de sensibilisation « grand public »

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Ménages / Grand public

### Partenaires à mobiliser

- Partenaires du PLPMA
- Direction de la communication

### Communication

- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMag

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- out DMA

### Période de réalisation :

- 2026 – 2030

### Priorité +

### Moyens mobilisés

#### Humains

- Chargé de prévention
- Agents directions déchets
- Prestataire
- Direction de la communication

#### Financiers

- 8 000 €/an

**Chaque année, la direction des déchets va à la rencontre du public pour partager des gestes simples et efficaces en faveur de la réduction des déchets.**

Le service prévention participe aux grands rendez-vous nationaux comme la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, la Semaine du Développement Durable ou la Quinzaine « Tous au compost ». Des ateliers, des spectacles et des visites... peuvent également être proposés à différents moments.

**L'objectif** est de sensibiliser de manière participative et pédagogique, pour que chacun devienne acteur du changement !



### Le but de cette action

- Informer et sensibiliser le grand public sur les enjeux liés à la réduction des déchets.
- Promouvoir des gestes simples et concrets pour adopter des pratiques plus responsables au quotidien.
- Impliquer activement les citoyens grâce à des approches participatives et pédagogiques.
- Crée une dynamique collective autour du développement durable et de l'économie circulaire.

### Mise en oeuvre

- Recherche de prestataire et partenaire suivant la thématique
- Organisation de l'événement
- Communication adaptée

### Indicateurs suivis

- Nombre de participants

## Poursuivre le développement des zones de réemploi

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Ménages / Grand public

### Partenaires à mobiliser

- Emmaüs
- Accro'Bât

### Communication

- Site internet
- Réseaux sociaux
- AggroMag

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Autres DMA
- Encombrants

### Période de réalisation :

- 2026 – 2031

### Priorité ++

### Moyens mobilisés

#### Humains

- Chargé de prévention

#### Financiers

- 20 000 € Investissement  
Mauléon/Nueil-Les-Aubiers –  
Argentonnay

**En 2021, la direction de la prévention et de la valorisation des déchets a réalisé une étude de faisabilité d'implantation d'une recyclerie et/ou d'une matériauthèque.**

Cette étude a montré l'intérêt de la population et des parties prenantes quant au projet de recyclerie et de matériauthèque, ainsi qu'un gisement réemployable disponible d'environ 222 tonnes/an.

**L'objectif** est de continuer à mettre en place des espaces de réemploi sur les 6 déchetteries de l'Agglomération. Il s'agit de lieux de collecte préservante, d'animations et de sensibilisation des usagers.



### Le but de cette action

- Détourner un maximum d'objets et matériaux réemployables
- Soutenir les associations locales

### Mise en oeuvre

- Achat, installation et aménagement de conteneur maritime sur 6 déchetteries
- Organisation des collectes par la communauté Emmaüs et l'association Accro'Bât

### Indicateurs suivis

- Tonnage collecte réemploi

## Étudier la création d'une plateforme du réemploi

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Ménages / Grand public

### Partenaires à mobiliser

- Structures de l'ESS
- Associations caritatives

### Communication

- Site internet
- Réseaux sociaux
- AggloMag
- Affiches

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Autres DMA
- Encombrants

### Période de réalisation :

- 2027

### Priorité ++

### Moyens mobilisés

#### Humains

- Direction déchets
- Responsable prévention
- Chargé de prévention
- Membre COPIL/COTECH

#### Financiers

- 30 000 € coût de l'étude  
(Recherche de subvention)

**Depuis 2022, l'Agglomération a développé 3 zones de réemploi sur ses 6 déchetteries actuelles.**

Une convention est établie avec la communauté Emmaüs pour tous les objets et l'association Accro'Bât pour les matériaux. Les collectes dans ces zones ne cessent de croître et Emmaüs rencontre parfois des difficultés à collecter l'intégralité des dons. Par ailleurs, les concertations ont permis d'identifier l'intérêt de plusieurs associations caritatives du territoire pour certains flux. La direction des déchets souhaite donc étudier la faisabilité de la mise en place d'une plateforme dédiée au réemploi à l'échelle de l'Agglomération.

**L'objectif** serait de collecter l'ensemble des zones de réemploi, centraliser les apports sur un espace dédié et répartir les flux suivant les besoins des associations.



### Le but de cette action

- Augmenter le taux de réemploi sur le territoire
- Participer à l'économie sociale et solidaire du territoire

### Mise en oeuvre

- Établir le cahier des charges de l'étude
- Voir la faisabilité du projet en étudiant plusieurs scénarios
- Validation d'un scénario en conseil communautaire

### Indicateurs suivis

- Tonnage collecté / tonnage redistribué

## Accompagner les artisans dans la labellisation (Label Répar'acteur / Bonus réparation)

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Artisans / Commerçants

### Partenaires à mobiliser

- Direction économique
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Écosystème
- Refashion
- Ateliers du Bocage

### Communication

- Mailing

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Autres DMA
- OMR

### Période de réalisation :

- 2027

### Priorité +

### Moyens mobilisés

- |                |  |
|----------------|--|
| <b>Humains</b> | ■ Chargé de prévention<br>■ Agent direction économique |
|----------------|--|

- |                   |                      |
|-------------------|----------------------|
| <b>Financiers</b> | Aucun coût financier |
|-------------------|----------------------|

**Le bonus réparation a été lancé en 2022 pour répondre à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC).**

Il a été mis en place pour encourager les consommateurs à faire réparer leurs appareils électriques ou électroniques plutôt que de les remplacer. Les réparations doivent obligatoirement s'effectuer auprès d'un réparateur labellisé QualiRépar.

Sur le territoire de l'Agglomération, 6 Répar'acteurs sont recensés par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, aucun réparateur concernant les textiles, linge de maison et chaussures.

L'insuffisance d'acteurs ne permet pas à la direction des déchets de promouvoir le service auprès de ses usagers.

**L'objectif** est de rencontrer les professionnels exerçant des activités de réparation, promouvoir la labellisation QualiRépar, afin de communiquer auprès des usagers.



### Mise en oeuvre

- Recenser les acteurs
- Organiser une présentation du label avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ainsi que nos référents régionaux d'Écosystème et Refashion afin de lever les freins éventuels.

### Indicateurs suivis

- Nombre d'acteurs professionnels labellisé

## Soutenir l'organisation de gratifieras et bourses vêtements & jouets

### Porteur de l'action

- Associations
- Centres Socioculturel

### Public ciblé

- Ménages / Grand public

### Partenaires à mobiliser

- Refashion
- Emmaüs
- Centre Socioculturel

### Communication

- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMAg

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Autres DMA

### Période de réalisation :

- 2026 – 2030

### Priorité +

### Moyens mobilisés

- Humains** ■ Chargé de prévention

- Financiers** Reversement du soutien reçu de la part de l'éco organisme 1500€/événement dans la limite de 4 événements /an

**Chaque année, plus de 400 tonnes de textile sont collectées sur le territoire de l'Agglomération, ainsi que 136 tonnes d'objets du quotidien.**

Quelques initiatives sont lancées par des associations dans le but de récolter des fonds et par les Centres Socioculturels plutôt dans un but social.

Concernant le textile, l'éco-organisme soutient ces initiatives en l'associant à une collecte de TLC, à la hauteur de 1500 €/événements dans la limite de 4 événements par an (dispositif 2025).

**L'objectif** est de favoriser l'organisation de ces événements en apportant un soutien financier et en accompagnant leur communication, tout en profitant de ces occasions pour sensibiliser le grand public à la problématique des déchets textiles.



### Le but de cette action

- Augmenter le taux de réemploi sur le territoire
- Capter de la collecte de TLC pour la détourner des OM

### Mise en oeuvre

- Contacter les associations et CSC organisant déjà ces événements pour leur présenter le dispositif
- Lancer un appel à manifestation auprès des associations du territoire

### Indicateurs suivis

- Tonnage de vêtements revendus et collectés

## Soutenir le développement des Repair'café

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Ménages / Grand public

### Partenaires à mobiliser

- Centres Socioculturel
- Associations

### Communication

- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMag

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Autres DMA

### Période de réalisation :

- 2027

### Priorité +

### Moyens mobilisés

- |                |                        |
|----------------|------------------------|
| <b>Humains</b> | ■ Chargé de prévention |
|----------------|------------------------|

- |                   |                      |
|-------------------|----------------------|
| <b>Financiers</b> | Aucun coût financier |
|-------------------|----------------------|

**L'Agglomération collecte chaque année 859 tonnes de Déchets d'Équipement Électrique et Electronique.**

Afin d'encourager les consommateurs à faire réparer leurs appareils plutôt que de les remplacer, le Centre Socioculturel de Mauléon (FabLab L'Entrepôt) a mis en place depuis 2019 un Repair'Café ouvert un samedi par mois grâce à ses réparateurs bénévoles.

**L'objectif** est d'étendre cette initiative à l'ensemble du territoire, en offrant un soutien matériel et en communication. Il s'agit également de prévoir des temps de rencontre entre associations et Centres Socioculturels intéressés, afin de favoriser le partage de bonnes pratiques et d'accompagner les structures souhaitant s'engager dans cette démarche.



### Le but de cette action

- Diminuer les apports de petits appareils en déchetterie
- Augmenter le taux de réparation sur le territoire

### Mise en oeuvre

- Rencontrer le CSC de Mauléon pour identifier ce qui aurait pu les aider au démarrage
- Travailler en interne sur le type d'aide qu'il est possible de mettre en place
- Organiser une réunion d'information

### Indicateurs suivis

- Nombre de Repair'Café mis en place

## Mettre en place des collectes temporaires spécifiques

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Ménages / Grand public

### Partenaires à mobiliser

- Service civique Unicité
- Association caritative

### Communication

- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMag

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Autres DMA

### Période de réalisation :

- 2026 – 2030

### Priorité +

### Moyens mobilisés

#### Humains

- Chargé de prévention
- Agents déchetterie
- Service Civique

#### Financiers

- Aucun coût financier

**À présent, 3 déchetteries du territoire sont équipées de zone de réemploi.**

L'intégralité des objets collectés sont repris par la communauté Emmaüs.

Les concertations ont permis d'identifier l'intérêt de plusieurs associations caritatives du territoire pour certains flux spécifiques, tels que de la vaisselle, des jouets à certaines périodes, du matériel scolaire...

**L'objectif** est d'organiser des collectes ciblées en collaboration avec les associations caritatives locales, en informant les usagers sur la nature des dons, les dates de collecte et leur destination.



### Le but de cette action

- Réduire les tonnages en déchetteries
- Augmenter le taux de réemploi
- Participer à l'économie sociale et solidaire du territoire

### Mise en oeuvre

- Faire confirmer aux associations les flux identifiés lors des concertations
- Recherche d'autres associations potentiellement intéressées
- Communiquer et mettre en place la collecte

### Indicateurs suivis

- Tonnage collecté

## Sensibiliser le grand public et lycéen au réemploi des textiles et à l'achat de vêtements de seconde main

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Jeune public
- Ménages / Grand public

### Partenaires à mobiliser

- Emmaüs
- Établissement scolaire
- Centres Socioculturels

### Communication

- Programme pédagogique
- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMag

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Autres DMA

### Période de réalisation :

- 2026 – 2030

### Priorité +

### Moyens mobilisés

- |                |                        |
|----------------|------------------------|
| <b>Humains</b> | ■ Chargé de prévention |
|----------------|------------------------|

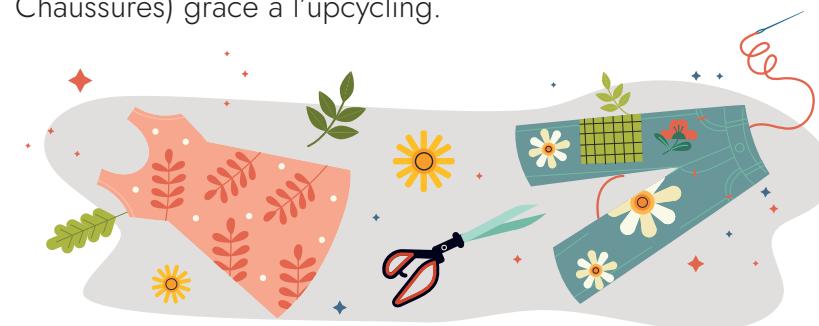
- |                   |                      |
|-------------------|----------------------|
| <b>Financiers</b> | Aucun coût financier |
|-------------------|----------------------|

**L'Agglomération collecte chaque année plus de 400 tonnes de textiles, linge de maison et chaussures via une trentaine de bornes réparties sur le territoire.**

Ces dépôts sont pris en charge par Emmaüs Mauléon et Trio Niort, puis triés pour être revendus ou envoyés à l'association Le Relais.

Cependant, l'explosion de la fast fashion, le manque de solutions de recyclage en France et la fermeture des marchés étrangers saturent les structures de l'économie sociale et solidaire, qui ne parviennent plus à absorber ces volumes. La fast fashion est un véritable fléau en France.

**L'objectif** est d'aller à la rencontre des lycéens, collégiens et parents pour les sensibiliser aux impacts de ce phénomène et leur proposer des outils pour consommer autrement ou donner une seconde vie à leurs TLC (Textiles, Linge de maison et Chaussures) grâce à l'upcycling.



### Le but de cette action

- Réduire les tonnages de TLC
- Encourager la consommation durable et responsable

### Mise en oeuvre

- Intervention en milieu scolaire
- Organisation de ciné débat, spectacle, animation sur marché...

### Indicateurs suivis

- Tonnage de TLC, nombre d'élèves et personnes sensibilisés

## Inciter à la réduction des emballages via une tarification spécifique des professionnels

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Entreprises
- Établissements médico-sociaux

### Partenaires à mobiliser

- ADEME

### Communication

- Mailing entreprise

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Emballages

### Période de réalisation :

- 2027 – 2030

### Priorité +

### Moyens mobilisés

- |                |  |
|----------------|--|
| <b>Humains</b> | ■ Chargé de tarification<br>■ Responsable administrative |
|----------------|--|

- |                   |                      |
|-------------------|----------------------|
| <b>Financiers</b> | Aucun coût financier |
|-------------------|----------------------|

**La Redevance Spéciale Incitative (RSI) pour les professionnels, mise en place en 2010, fait actuellement l'objet d'une révision par la Direction des Déchets.**

Cette démarche s'inscrit dans un contexte où plusieurs dysfonctionnements économiques et techniques ont été identifiés. Ce constat soulève un enjeu majeur : l'optimisation du dispositif afin de limiter les coûts pour la collectivité tout en renforçant l'incitation à la réduction des emballages.

**L'objectif** est d'équiper tous les bacs de tri sélectif des professionnels en RSI avec un système de puçage. Cette mesure vise à inciter à la réduction des déchets recyclables et à permettre une facturation équitable basée sur la production réelle. Dans un second temps, la Redevance Spéciale Incitative (RSI) sera étendue à l'ensemble des établissements bénéficiant d'une collecte hebdomadaire des emballages.



### Le but de cette action

- Réduire les déchets recyclables issu des professionnels

### Mise en oeuvre

- Étude interne de plusieurs principes
- Présentation et adoption des évolutions par les élus communautaires
- Applications des nouveaux principes l'année suivant l'adoption

### Indicateurs suivis

- Ratio collecte déchets recyclables des professionnels

## Accompagner la démarche : Référent matière en industrie (PACTE Efficacité Matière)

### Porteur de l'action

- Recto-Verso
- Chambre de Commerce et d'Industrie Deux-Sèvres

### Public ciblé

- Industries

### Partenaires à mobiliser

- Dir. Dév. Économique

### Communication

- Newsletter Recto-Verso
- Site internet Chambre de Commerce et d'Industrie

### Typologie déchets :

- DAE

### Flux de déchets :

- Emballages

### Période de réalisation :

- 2026 – 2027

### Priorité +

### Moyens mobilisés

- |                |   |
|----------------|---|
| <b>Humains</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Chargé de mission EIT</li> <li>■ Chargé de mission Chambre de Commerce et d'Industrie</li> </ul> |
|----------------|---|

- |                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Financiers</b> | 2 500 € (prise en charge de 1000 €/entreprise entre dév. Éco et D. Déchets) |
|-------------------|---|

**Près de 20 millions de tonnes de déchets issus des activités économiques sont produits chaque année en Nouvelle-Aquitaine.**

Les DAE non dangereux et non inertes représentent environ 30 % du gisement régional, soit une hausse de 6,7% depuis 2015 (ORDEC oct. 2025). Malgré les progrès réalisés, la production reste supérieure aux objectifs du SRADDET Nouvelle-Aquitaine fixés pour 2025 et 2031.

L'association Recto-Verso et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres souhaitent accompagner les entreprises dans la révision de leurs pratiques, afin d'acheter, produire et vendre de manière plus responsable, tout en réduisant leurs déchets via le programme d'accompagnement Référent matière en industrie.

**L'objectif** est d'améliorer la performance environnementale et économique des entreprises grâce à un accompagnement collectif et individuel, structuré en deux volets : la gestion des déchets (obligations réglementaires et leviers d'optimisation) et l'optimisation des matières (fiches matière et actions concrètes dans les processus de production).



### Le but de cette action

- Réduire les Déchets d'Activité Économique
- Améliorer la performance environnementale des entreprises
- Faire monter en compétence un référent matière en industrie

### Mise en oeuvre

- Réunion de présentation
- Sélection de 5 industries sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais
- Animation de 6 ateliers collectifs et individuels sur 6 mois

### Indicateurs suivis

- Réduction de déchets
- Réduction de matière
- Économies réalisées

## Aider les entreprises à l'application du décret des « 9 flux »

### Porteur de l'action

- Recto-Verso

### Public ciblé

- Industries
- Entreprise

### Partenaires à mobiliser

- Structure de l'ESS

### Communication

- Newsletter Recto-Verso
- Mailing professionnel
- Site internet

### Typologie déchets :

- DMA / DAE

### Flux de déchets :

- 9 flux

### Période de réalisation :

- 2025 – 2026

### Priorité +

### Moyens mobilisés

#### Humains

- Chargé de mission Recto-Verso
- Chargé des professionnels
- Chargé de prévention

#### Financiers

- Aucun coût financier

**Depuis janvier 2026, les professionnels doivent trier leurs déchets en 9 flux selon leur activité : papier/carton, plastique, métal, verre, bois, textile, et pour le BTP, plâtre et fractions minérales, biodéchets.**

Cette obligation concerne tous les producteurs de déchets, sauf ceux utilisant le service public (SPGD) et générant moins de 1 100 L/semaine, sous réserve du respect des règles de tri. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les textiles professionnels (uniformes, EPI, draps...) doivent être triés séparément.

**L'objectif** est d'accompagner les entreprises dans un parcours de sobriété et de tri des déchets pour lesquels aucune filière n'existe actuellement en déchetterie, comme les EPI usagés. Pour cela, l'association Recto-Verso constituera un groupe de travail réunissant producteurs de déchets et apporteurs de solutions, afin de favoriser l'émergence de filières locales.

### Le but de cette action

- Respect du décret des 9 flux sur le territoire
- Améliorer la valorisation matière
- Émergence de filières locales

### Mise en oeuvre

- Lancement du groupe de travail
- Recherche de solution de traitement local

### Indicateurs suivis

- Tonnage collecte REP
- Tonnage collecte EPI



## Accompagner les professionnels à la réduction des déchets

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Entreprises
- Établissements médico-sociaux

### Partenaires à mobiliser

- Recto-Verso
- CPIE

### Communication

- Mailing
- Site internet
- AggloMag

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- OMR
- Emballages

### Période de réalisation :

- 2026 – 2030

### Priorité +

### Moyens mobilisés

- |                |   |
|----------------|---|
| <b>Humains</b> | ■ Chargé de prévention<br>■ Chargé des professionnels |
|----------------|---|

- |                   |                           |
|-------------------|---------------------------|
| <b>Financiers</b> | 2 000 € / Coût diagnostic |
|-------------------|---------------------------|



**Près de 20 millions de tonnes de déchets issus des activités économiques sont produits chaque année en Nouvelle-Aquitaine.**

Les DAE non dangereux et non inertes représentent environ 30% du gisement régional, soit une hausse de 6,7% depuis 2015 (ORDEC oct.2025). Malgré les progrès réalisés, la production reste supérieure aux objectifs du SRADDET fixés pour 2025 et 2031. L'association Recto-Verso et la Chambre de Commerce et d'Industrie vont accompagner les industries du territoire avec le programme Référent matière en industrie, mais le travail de réduction des DAE doit se poursuivre également sur les entreprises collectées par le Service Public de Prévention et Gestion des Déchets.

**L'objectif** est d'accompagner les entreprises du territoire en réalisant un diagnostic déchets, permettant d'identifier les axes d'amélioration et de proposer des solutions alternatives. Il s'agit également de créer un groupe de travail d'éco-salariés, mettre en place des ateliers ainsi que des défis en entreprise.



### Le but de cette action

- Réduire les Déchets d'Activité Economique
- Améliorer performance environnementale des entreprises

### Mise en oeuvre

- Mailing aux entreprises adhérentes Recto-Verso et collecté par le SPPGD
- Mailing gros-producteurs collecté par le SPPGD

### Indicateurs suivis

- Nombre d'accompagnement réalisé

Le badge "Collectivité éco-responsable" indique les actions déployables au sein d'un ou plusieurs services de l'agglomération.

## Accompagnement des hébergeurs à la réduction des déchets

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Professionnels du tourisme

### Partenaires à mobiliser

- Office Bocage Bressuirais
- Interfilière tourisme NA
- Direction communication

### Communication

- Site internet
- Plaquette
- Mailling
- Réseaux Sociaux
- AggloMag

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- OMR
- Emballages

### Période de réalisation :

- 2026 – 2028

### Priorité +

### Moyens mobilisés

#### Humains

- Chargé de prévention
- Accompagnatrice de porteurs de projets d'hébergement et des professionnels touristiques

#### Financiers

- Aucun coût financier



**Sur le territoire du Bocage Bressuirais, plus de 400 hébergements sont recensés et une cinquantaine de sites touristiques.**

Dans le cadre du Plan Destination France, l'État s'est donné pour objectif de faire de la France la première destination touristique mondiale durable d'ici 2030. Afin de répondre à cet objectif, l'interfilière du Tourisme en Nouvelle-Aquitaine a établi un plan d'action qui vise à accompagner les professionnels de l'hébergement touristique et de la restauration dans une démarche éco-responsable.

La direction des déchets souhaite collaborer avec l'Office de tourisme du Bocage Bressuirais pour promouvoir l'interfilière et ses outils (signalétiques, infographies, formation...), une intervention lors des petits-déjeuners de l'Office peut être envisagée.

**L'objectif** est également d'accompagner les professionnels dès la conception de leur hébergement ou de leur site, afin d'intégrer les bonnes pratiques en termes de réduction et tri des déchets.



### Le but de cette action

- Réduire les déchets issus de la filière tourisme
- Promouvoir le tourisme durable

### Mise en oeuvre

- Création d'un espace ressource spécifique sur notre site internet
- Création d'une plaquette à destination des hébergeurs et gérants de site touristique
- Coordonner une rencontre avec l'interfilière dans le cadre

### Indicateurs suivis

- Nombre de professionnels sensibilisés

Le badge "Collectivité éco-responsable" indique les actions déployables au sein d'un ou plusieurs services de l'agglomération.

**Porteur de l'action**

- Direction déchets

**Public ciblé**

- Professionnels du BTP

**Partenaires à mobiliser**

- Accro'Bât

**Communication**

- Site internet
- Mailing

**Typologie déchets :**

- Déchets BTP

**Flux de déchets :**

- Matériaux

**Période de réalisation :**

- 2026

**Priorité +****Moyens mobilisés**

- |                |                             |
|----------------|-----------------------------|
| <b>Humains</b> | ■ Chargé des professionnels |
|----------------|-----------------------------|

- |                   |                      |
|-------------------|----------------------|
| <b>Financiers</b> | Aucun coût financier |
|-------------------|----------------------|

**Promouvoir l'association Accro'Bât**

**Aujourd'hui, seuls 1% des matériaux de construction sont réemployés après un premier usage en France.**

Créée en 2021, l'association Accro'Bât est née d'une étude menée par la direction des déchets, révélant l'intérêt de disposer sur le territoire d'un espace dédié à la récupération et à la vente de matériaux de seconde vie.

Ces matériaux proviennent notamment des déchetteries, de la déconstruction de bâtiments ou de la reprise d'invendus auprès des entreprises. Les entreprises peuvent solliciter l'association pour la reprise de matériaux, avec remise d'un bon d'enlèvement garantissant la traçabilité des déchets, ainsi qu'un reçu de don ou de mécénat permettant une défiscalisation.

**L'objectif** est de poursuivre la promotion de la matériauthèque auprès des habitants et l'accentuer auprès des professionnels du territoire, afin de prévenir la production de déchets et favoriser le réemploi des matériaux.

**Le but de cette action**

- Détourner les apports de déchets issus des professionnels
- Augmenter le taux de réemploi

**Mise en oeuvre**

- Création d'un espace dédié sur la page internet du SPPGD dédié aux professionnels
- Mailing auprès des professionnels du BTP collecté par le SPPGD

**Indicateurs suivis**

- Suivi tonnage Accro'Bât
- Suivi des dons des entreprises

## Accompagner la démarche : Brocante aux matériaux

### Porteur de l'action

- Recto-Verso

### Public ciblé

- Professionnels du BTP

### Partenaires à mobiliser

- Accro'Bât
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat

### Communication

- Affiches
- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggroMag
- Presse locale

### Typologie déchets :

- Déchets BTP

### Flux de déchets :

- Matériaux

### Période de réalisation :

- 2026 – 2027

### Priorité +

### Moyens mobilisés

#### Humains

- Apprentie Recto-Verso
- Chargé de prévention
- Chargé de Dév. Éco

#### Financiers

- Aucun coût financier

**Dans les entrepôts des entreprises du BTP, certains matériaux en parfait état sont mis de côté faute d'usage immédiat.**

Certains sont même jetés en raison de changements d'activité ou de besoins. Pourtant, ces matériaux conservent toute leur utilité et leur qualité. Pour répondre à cette problématique et aux besoins des particuliers, il a été lancé, dans le cadre du programme EITNA (Écologie Industrielle et Territoriale en Nouvelle-Aquitaine), le printemps des brocantes aux matériaux.

**L'objectif** est d'organiser un événement permettant aux entreprises d'ouvrir leurs entrepôts et de proposer des espaces dédiés au déstockage de leurs matériaux inutilisés. Pendant deux jours, les bricoleur·euse·s pourront s'approvisionner en matériaux professionnels, réaliser de bonnes affaires et rencontrer des entreprises engagées. À l'issue, l'entreprise peut donner les matériaux restants à l'association Accro'Bât pour être revendu à la matériauthèque.



### Le but de cette action

- Réduire les déchets du BTP
- Encourager une démarche de consommation éco-responsable

### Mise en oeuvre

- Démarchage des entreprises du BTP
- Animation réunion de présentation
- Communication de l'événement
- Accompagnement des entreprises avant, pendant, après l'événement

### Indicateurs suivis

- Tonnage de matériaux vendus
- Fréquentation de l'événement
- Chiffre d'affaire généré

**Porteur de l'action**

- Direction Déchets
- Recto-Verso

**Public ciblé**

- Professionnels du BTP

**Partenaires à mobiliser**

- Cerema
- Accro'Bât
- Direction Dév. Économique

**Communication**

- Mailing

**Typologie déchets :**

- Déchets BTP

**Flux de déchets :**

- Matériaux / Gravat

**Période de réalisation :**

- 2026 – 2027

**Priorité +****Moyens mobilisés**

- |                |   |
|----------------|---|
| <b>Humains</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Chargé de prévention</li> <li>■ Chargé des professionnels</li> <li>■ Animateur Recto-Verso</li> <li>■ Responsable Accro'Bât</li> </ul> |
|----------------|---|

- |                   |                      |
|-------------------|----------------------|
| <b>Financiers</b> | Aucun coût financier |
|-------------------|----------------------|

## Promouvoir le Label 2EC

(Engagement Économie Circulaire construction et aménagement)

**Les déchets inertes du BTP représentent près de la moitié des déchets produits en région, soit environ 12,8 millions de tonnes.**

Porté par le Ministère de la transition écologique et solidaire et piloté par le Cerema, le label national 2EC vise à identifier et mettre en valeur les bonnes pratiques de la profession en matière de prévention et de gestion des déchets et de valorisation des matériaux alternatifs. Il a pour objectif d'amener les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises du BTP à développer l'économie circulaire sur les territoires.

**L'objectif** est de promouvoir le label auprès des entreprises locales du BTP en organisant, en partenariat avec l'association Recto-Verso et Accro'Bât, une présentation animée par les référents du label en Nouvelle-Aquitaine.

**Le but de cette action**

- Encourager une démarche d'économie circulaire dans le domaine de la construction et des travaux publics
- Réduire les déchets du BTP

**Mise en oeuvre**

- Temps d'échange Cerema / Recto-verso / Accro'Bât pour valider l'intérêt d'une présentation aux entreprises du territoire
- Démarcher les entreprises pour leur proposer un temps de présentation du Label
- Organisation d'un temps de présentation

**Indicateurs suivis**

- Nombre d'entreprises participantes

## Sensibiliser les scolaires et le grand public

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Jeunes publics
- Grand public

### Partenaires à mobiliser

- CITEO
- CPIE
- Direction de la communication

### Communication

- Affiches
- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggroMag

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Autres DMA

### Période de réalisation :

- 2027 – 2030

### Priorité +

### Moyens mobilisés

- |                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Humains</b>    | ■ Chargé de prévention<br>■ Direction de la communication     |
| <b>Financiers</b> | Budget programmes pédagogiques<br>1 000 € création exposition |

### 80% des déchets retrouvés en mer proviennent de la terre.

On appelle « déchets marins » les déchets présents dans l'environnement marin car ils y ont été jetés ou ont gagné la mer via les cours d'eau.

Les déchets en mer sont de nature et de taille très diverses : mégots, coton-tiges, emballages, sacs plastiques... Une fois présents en mer, la récupération des déchets est à la fois techniquement difficile et très coûteuse par conséquence, l'accent doit être mis sur la réduction à la source des déchets), la sensibilisation des acteurs, une meilleure gestion des déchets à terre (notamment la collecte), la prévention des dépôts sauvages de déchets.

**L'objectif** est de sensibiliser le grand public, les enfants, les ados sur cette thématique qui paraît bien loin pour des habitants éloignés des zones côtières. L'idée est de leur faire prendre conscience que 80% des déchets marins proviennent des activités à terre en concevant une exposition itinérante, réalisant des interventions pédagogiques, organisant une conférence ou spectacle à ce sujet...

### Le but de cette action

- Réduire les déchets abandonnés
- Sensibiliser la population

### Mise en oeuvre

- Création de l'exposition
- Intégrer une thématique spécifique dans le programme pédagogique
- Organiser une Semaine de Réduction des Déchets autour de cette thématique

### Indicateurs suivis

- Nombre de personnes sensibilisées



## Accompagner les associations ou établissements scolaires dans la mise en place de marche de ramassage des déchets

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Associations
- Administration publique

### Partenaires à mobiliser

- Associations
- Communes
- Centres Socioculturel
- Direction de la communication
- Communes proposant le Passeport Civisme

### Communication

- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMag
- Mailing

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Autres DMA

### Période de réalisation :

- 2026

### Priorité +

### Moyens mobilisés

- |                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Humains</b>    | ■ Chargé de prévention<br>■ Direction de la communication |
| <b>Financiers</b> | Achat kit de ramassage 800 €                              |

**À l'échelle mondiale, on estime aujourd'hui que la quantité de plastique dans les océans est comprise entre 75 à 199 millions de tonnes.**

On appelle « déchets marins » les déchets présents dans l'environnement marin car ils y ont été jetés ou ont gagné la mer via les cours d'eau. Une fois présents en mer, la récupération des déchets est à la fois techniquement difficile.

L'association Clean Forest, présente à Thouars et Bressuire, a pour objectif de sensibiliser le public à la collecte des déchets en organisant des clean walks. Des marches sont également régulièrement mises en place à l'initiative des écoles, des conseils municipaux des enfants et des communes. Ils nous sollicitent réguliers pour du matériel.

**L'objectif** est de concevoir un kit pour les clean walks, comprenant des sacs cabas compartimentés, des gants, des pinces et des gilets fluorescents. À cela s'ajoute un kit de communication standardisé, avec un encart personnalisable permettant d'indiquer la date, le lieu et l'organisateur.



### Le but de cette action

- Réduire les déchets marins
- Soutenir les démarches citoyennes

### Mise en oeuvre

- Réaliser un sourcing pour le matériel
- Réaliser le kit de communication
- Le promouvoir auprès des associations, communes, Centres Socioculturel

**Porteur de l'action**

- Direction déchets

**Public ciblé**

- Associations
- Grand public

**Partenaires à mobiliser**

- Alcome

**Communication**

- Formulaire éco-manif
- Site internet
- Réseaux Sociaux

**Typologie déchets :**

- DMA

**Flux de déchets :**

- Autres DMA

**Période de réalisation :**

- 2026 – 2027

**Priorité +****Moyens mobilisés**

- Humains** ■ Chargé de prévention

- Financiers** 1 500 € pris en charge par AAP Tri hors foyers



## Accompagner les communes et les associations organisatrices d'événement sur la collecte des mégots

**Chaque année, environ 1,69 milliard de mégots de cigarettes sont récupérés dans les océans (UNESCO).**

Ces déchets contiennent des substances toxiques comme la nicotine, des métaux lourds et des composés organiques, qui se diffusent dans l'eau et nuisent à la faune et la flore marines. Une seule cigarette peut polluer jusqu'à 1 000 litres d'eau.

L'éco-organisme Alcome a pour mission de sensibiliser les fumeurs, optimiser le maillage territorial des dispositifs de collecte et soutenir les collectivités dans le nettoyage des mégots. Plusieurs Start-Up proposent des solutions de collecte et de recyclage de mégots.

**L'objectif** est de leur proposer une solution collective et individuelle de tri des mégots aux associations organisatrices d'événement, via des cendriers sur pieds et cendrier de poche.



→ **Le but de cette action**

- Réduire les déchets marins en apportant une solution de collecte
- Sensibiliser le grand public au recyclage des mégots

→ **Mise en oeuvre**

- Sourcement d'une solution de matériel adapté
- Mise à disposition du matériel auprès d'associations ou de communes

Le badge "Collectivité éco-responsable" indique les actions déployables au sein d'un ou plusieurs services de l'agglomération.

# AXES TRANSVERSAUX

## Être exemplaire en matière de prévention des déchets

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Élus
- Agents des collectivités ; administratifs, techniques, enfance-jeunesse...

### Partenaires à mobiliser

- Élus
- Directions
- Communes

### Communication

- Site communication interne

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Autres DMA

### Priorité +

Le badge "Collectivité éco-responsable" indique les actions déployables au sein d'un ou plusieurs services de l'agglomération.

**Élaborer le plan de réduction des déchets du territoire, c'est aussi montrer l'exemple auprès des acteurs locaux, communes et usagers.**

### 1 Accompagner les restaurants collectifs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire :

Associer la direction de la petite enfance et le CIAS à la mise en œuvre de la fiche action 1.1.

### 2 Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets :

**L'objectif** est de collaborer avec le service espaces verts du site de Pescalis afin d'harmoniser le discours et les pratiques de réduction des végétaux. Cela inclut le partage des outils de communication, la coordination des prestations de broyage, ainsi que l'animation d'ateliers dédiés à la réduction des végétaux sur le site.

### 3 Accompagner les professionnels à la réduction des déchets :

Associer l'ensemble des services à la mise en œuvre de la fiche action « Accompagner les professionnels à la réduction des déchets ».

### 4 Réduire les déchets marins :

Les points d'apport collectif des déchets recyclables, ordures ménagères et verre sont générateurs d'envol de déchets, tant lors du dépôt par les usagers que lors des opérations de collecte par les chauffeurs.

**L'objectif** est de maintenir un nettoyage efficace de ces points par la brigade verte et d'équiper les sites de filets anti-envol pour limiter la dispersion des déchets.

## AXES TRANSVERSAUX

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Élus
- Agents des collectivités ; administratifs, techniques, enfance-jeunesse...

### Partenaires à mobiliser

- Élus
- Directions

### Communication

- Site communication interne

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Autres DMA

### Priorité +

### Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

**Élaborer le plan de réduction des déchets du territoire, c'est aussi montrer l'exemple auprès des acteurs locaux, communes et usagers.**

#### 1 Mettre en place et renforcer les actions emblématiques favorisant la consommation éco-responsable :

Chaque année, l'Agglomération apporte son soutien aux associations sportives du territoire ainsi qu'à celles qui organisent des événements culturels (concerts, spectacles, festivals...). Lors de la préparation de manifestation, ces associations sollicitent régulièrement la direction des déchets pour bénéficier du service d'accompagnement aux éco-manifestations. Cependant, leurs pratiques ne sont pas toujours exemplaires en matière de réduction des déchets.

**L'objectif** est donc de mettre en place une charte environnementale, inspirée des principes RSE, intégrant également des critères liés à la mobilité, à la gestion de l'eau et à la consommation énergétique, afin d'inciter les associations du territoire à faire évoluer leurs pratiques vers une démarche plus responsable.

#### 2 Mettre en place et renforcer les actions emblématiques favorisant la consommation éco-responsable :

Chaque année, l'Agglomération du Bocage Bressuirais récompense des entreprises du territoire à travers six catégories : Économie, Citoyenneté et vie sociale, Ambassadeur du territoire, Innovation, Tourisme et Agriculture.

**L'objectif** est d'intégrer, dans ces thématiques, la valorisation des entreprises ou associations engagées dans la réduction des déchets ou adoptant une démarche éco-responsable.

Le badge "Collectivité éco-responsable" indique les actions déployables au sein d'un ou plusieurs services de l'agglomération.

## AXES TRANSVERSAUX

### Porteur de l'action

- Direction déchets

### Public ciblé

- Élus
- Agents des collectivités ; administratifs, techniques, enfance-jeunesse...

### Partenaires à mobiliser

- Élus
- Directions

### Communication

- Site communication interne

### Typologie déchets :

- DMA

### Flux de déchets :

- Autres DMA

### Priorité +

## Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

**Élaborer le plan de réduction des déchets du territoire, c'est aussi montrer l'exemple auprès des acteurs locaux, communes et usagers.**

### Mieux communiquer sur les coûts des déchets

Les collectivités sont encouragées à optimiser leur service public de gestion des déchets (SPGD) afin d'améliorer les performances environnementales et de maîtriser les coûts.

Cette démarche répond aux objectifs de réduction et de valorisation des déchets, ainsi qu'à l'augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

Chaque année, la direction des déchets doit établir une matrice des coûts du SPGD. Cet outil permet de calculer le coût aidé, c'est-à-dire le montant restant à la charge de la collectivité (charges moins recettes liées à l'activité déchets pour l'ensemble des flux), financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Il offre également la possibilité de comparer ces données avec celles d'autres collectivités présentant des caractéristiques similaires.

Cette matrice permet d'alimenter le Rapport Prix et de la Qualité du Service rendu (RPQS) annuel.

**L'objectif** est de renforcer la transparence et la compréhension des coûts et de la qualité du service public de gestion des déchets auprès des élus et des usagers, ce qui permettra :

■ **Pour les élus :** faciliter la prise de décision, le suivi des performances et la justification des choix budgétaires.

■ **Pour les usagers :** améliorer l'information sur la TEOM, renforcer la confiance et encourager l'adhésion aux politiques de réduction et de valorisation des déchets.

■ **Globalement :** promouvoir une gouvernance responsable et une communication claire sur les enjeux environnementaux et économiques.

Le badge "Collectivité éco-responsable" indique les actions déployables au sein d'un ou plusieurs services de l'agglomération.





P L P D M A  
2026-2031

**Agglomération du Bocage Bressuirais**  
**Direction de la prévention et de la valorisation des déchets**

25 Rue Lavoisier - ZI de Saint-Porchaire  
79300 BRESSUIRE  
05 49 81 15 15  
dechets@agglo2b.fr



[www.agglo2b.fr](http://www.agglo2b.fr)